

La participation de la Belgique aux Jeux olympiques de Berlin en 1936

Hésitations, débats et divergences de vue^(*)

JEAN-CHRISTIAN SOMBREFFE

Licencié en histoire UCL

_____ Diplômé d'études complémentaires en communication UCL

Les Jeux olympiques de 1936 eurent lieu à Berlin, en Allemagne, loin de la Belgique. Pourtant, ils concernèrent à plus d'un titre notre pays. D'abord parce que la Belgique s'est impliquée, dès 1896, dans la mise en oeuvre des projets de Pierre de Coubertin. En effet, si la Belgique n'envoya pas d'athlètes aux premiers Jeux olympiques de l'ère moderne, elle eut en revanche dès la constitution du Comité international olympique un délégué en son sein (Chappelet, 1991: 46). Ensuite, parce que notre pays envoya une délégation de cent trente-trois athlètes à Berlin, auxquels il faut ajouter les responsables sportifs.¹ Enfin, parce que si l'olympiade de 1936 fut célébrée pour le plus grand profit de l'Allemagne nazie, elle n'en a pas moins atteint une perfection technique que n'ont pas manqué de transmettre en Belgique les médias de l'époque. En outre, cette perfection s'était préparée de longue date, et c'est par conséquent dès avant l'ouverture des Jeux que la presse s'empara de l'événement.

Berlin fut ainsi pendant quinze jours le point de convergence des sportifs du monde. Par ailleurs, en cet été 1936 qui vit éclater la guerre d'Espagne, les pays autoritaires de type fasciste devaient retenir l'attention, en particulier le plus puissant d'entre eux: l'Allemagne d'Adolf Hitler. Cela d'autant plus, chez nous, que l'Allemagne du 3^e Reich, pour extrémiste qu'elle fût, demeurait voisine de la Belgique.

(*) Cet article synthétise notre mémoire de licence réalisé sous la direction du professeur Michel Dumoulin - que nous remercions pour son conseil attentif - et présenté en septembre 1997 à l'Université catholique de Louvain (Sombrefe, 1997). Les aspects du sujet touchant à la psychologie des foules ont été quelque peu approfondis par rapport à la rédaction initiale.

¹. *Rapport au Comité olympique belge et Comité national d'éducation physique sur la participation belge aux XI^e Jeux olympiques de Berlin 1936*, par André Poplimont, chef de mission; dans M.E., Papiers Paul Anspach et Charles Debeur.

1936 fut en outre une année particulière pour notre pays aussi. Les élections qui se tinrent à la fin du mois de mai virent l'influence des trois partis traditionnels se tasser au profit d'une percée *ex nihilo* des rexistes, ainsi qu'une poussée du V.N.V. et des communistes (De Winter, 1991: 100). C'est que "les réflexes anti-démocratiques connurent un sommet sous l'influence de la propagande rexiste" (Witte et Craeybeckx, 1987: 239). Quelle allait être, dès lors, la réaction d'un public troublé en face d'un événement régi de main de maître par ses organisateurs nazis? C'est ce que nous allons bientôt voir.

Toutefois, il nous faut auparavant préciser quelque peu la perspective de cet article. Il apparaît que les Jeux olympiques de Berlin firent l'objet de débats en Belgique: certains eurent lieu *a priori*, d'autres *a posteriori*; certains furent discrets et limités aux hautes sphères de l'Etat, d'autres furent médiatisés et, par là, accessibles à tous. C'est l'écheveau de ces débats que nous allons tenter de démêler: nous espérons qu'il pourra nous donner accès à des franges de l'opinion publique, en ce que celle-ci peut être, selon une expression restrictive évoquée par Alain Girard et Jacques Stoetzel "une expression sur un point controversé" (Stoetzel et Girard, 1979: 25). Nous nous attacherons plus particulièrement à l'expression de trois groupes d'acteurs: depuis le sommet des institutions de l'Etat jusqu'aux citoyens qui se rendirent à Berlin en tant qu'athlètes, personnalités, ou simples touristes, en passant par les diplomates.

Avant d'en venir au vif de la question, dressons encore un rapide bilan historiographique du sujet. Certains journalistes ont coutume d'écrire que les Jeux olympiques de Berlin ont fait couler des torrents d'encre. Bien qu'on ne puisse leur donner tort, il importe de signaler que cet encre ne fut pas toujours de qualité. Les publications des années cinquante à soixante traitant de l'olympisme sont pour la plupart des ouvrages circonstanciels, publiés par des journalistes sportifs ou d'anciens athlètes à l'occasion d'une olympiade; elles retracent l'ensemble de l'histoire olympique moderne. Dans ce cadre, elles consacrent un chapitre aux Jeux olympiques de 1936, souvent en tentant de minimiser leur rôle dans le processus de propagande (Par exemple, Meyer, 1960; Fichet et Corhumel, 1964). Il faut attendre la décennie septante pour voir apparaître les premiers ouvrages critiques à propos des Jeux olympiques de 1936: celui de Richard Mandell publié à New York en 1971 (Mandell, 1971), celui d'Arnd Krüger publié l'année suivante à Berlin (Krüger, 1972). Depuis lors, deux ouvrages importants ont été édités: celui de Jean-Marie Brohm en 1983 dans lequel l'auteur s'attache – le plus souvent avec justesse, malgré un militantisme d'extrême gauche – à dénoncer les collusions qui existèrent entre le régime national-socialiste et les autorités olympiques (Brohm, 1983). Duff Hart-Davis a pour sa part publié en 1986 un ouvrage qui s'est attaché à déceler les répercussions de l'événement olympique berlinois dans l'opinion publique britannique (Hart-Davis, 1986). Par suite, sa perspective est assez proche de celle qui présida à notre recherche. En ce qui concerne la Belgique, il faut mentionner le mémoire de licence de Paul Janssens qui a analysé la manière dont les

quotidiens belges avaient couvert l'événement (Janssens, 1984). Il a été synthétisé dans un article écrit en collaboration avec le professeur Roland Renson, promoteur du mémoire (Renson et Janssens, 1987). Les ouvrages édités sous l'égide des autorités olympiques effectuent le plus souvent leur apologie pour le rôle qu'elles ont tenu à l'époque, bien que l'on constate à cet égard un changement récent. Un ouvrage écrit par des universitaires français et allemands à la demande du Comité international olympique à l'occasion de son centenaire, revisite entre autres le cas des Jeux de 1936. On y remarque un souci de transparence, bien qu'il ne parvienne pas à sortir d'une certaine timidité, et qu'il multiplie les détails d'une manière assez inconsidérée (Gafner, 1994).

La position du gouvernement belge à propos des Jeux olympiques de 1936 fut particulièrement embrouillée et hésitante. Un seul point fut d'emblée net: le gouvernement ne désirait pas subsidier les athlètes en partance pour Berlin, qu'ils soient civils ou militaires.² A l'origine, c'était un subside accordé par le Front sportif belge³ qui devait permettre la participation aux épreuves d'une équipe représentant notre pays.⁴ Le budget calculé sur la base de ce subside, et dès lors la participation belge elle-même, devaient être mis en cause le 9 juillet 1936, par suite, d'une part, d'une hausse du prix du mark touristique, d'autre part, d'une convention touristique entre, d'un côté l'Allemagne, et de l'autre, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.⁵ Cette convention stipulait qu'une partie des dépenses à effectuer devait être payée en «Reichmarks libres» et non en marks touristiques. Cette proportion fut déterminée par un arrêté ministériel pris le 30 juin qui la fixait à vingt-cinq pour-cent.⁶ L'ombre de l'abstention de la Belgique à l'olympiade ne plana cependant pas très long-

² Procès-verbal de la réunion du conseil des ministres du 10 juillet 1936 à 16 heures trente, dans A.G.R., microfilm n° 2026.

³ Le Front sportif belge fut créé en avril 1934 à l'instigation de Maurice Lippens, alors ministre des Sciences et des Arts. Il avait pour but "De promouvoir, d'une part l'éducation physique et, d'autre part, le sport, notamment en assurant une meilleure préparation des athlètes et en facilitant leur participation à des compétitions internationales". Pour réaliser ce projet, il devait réunir des fonds de trois manières: par des dons, par la recette de réunions organisées à son bénéfice, par une taxe de dix centimes demandée au spectateur de tout spectacle sportif. Il est à remarquer que cet organisme avait pour ambition de rassembler toutes les tendances de l'éducation physique en Belgique. Ainsi, *Le Peuple* annonce en janvier 1935 que les organisations sportives socialistes ont décidé d'adhérer au Front. (*Annuaire de la presse sportive belge, 1936*, Bruxelles, s.d., p. 147-149 et *Le Peuple*, 25 janvier 1935, p. 7).

⁴ *Rapport au Comité olympique belge...*, p. 8.

⁵ *Les Sports*, 9 juillet 1936, p. 2.

⁶ *Le Moniteur Belge*, n° 184, 2 juillet 1936, p. 4639-4642.

temps. Le 10 juillet déjà, le Comité olympique annonçait que les athlètes belges pourraient prendre normalement part aux épreuves.⁷ Ce dénouement rapide fut permis par deux éléments. D'abord des négociations furent entamées avec le gouvernement: elles permirent une réduction de trente-cinq pour-cent sur les chemins de fer, la gratuité du passeport pour les athlètes et les officiels⁸ ainsi que l'obtention de cent pour-cent de marks au prix de 6,52 francs belges le mark. Ensuite, le Comité olympique belge dut réduire les sommes qu'il avait allouées à certaines fédérations.⁹

Il importe de souligner que si la participation belge fut en fin de compte possible, les responsables sportifs belges ne pardonnèrent pas au gouvernement de Paul van Zeeland de ne pas être intervenu financièrement dans les frais encourus par la délégation belge. Ainsi, André Poplimont parle-t-il de la "*mauvaise volonté manifeste [du gouvernement] à nous soutenir et à nous aider*". Et il poursuit:

"Nos gouvernants n'ont guère compris encore, ni la nécessité de l'éducation physique qui fait une race saine et forte, ni l'importance du sport, qui est le stimulant, la récompense de la préparation physique, ni l'action des compétitions sportives, qui sont la pierre de touche, le miroir des progrès réalisés, qui sont aussi d'inégalables instruments de propagande internationale."

Et André Poplimont de conclure:

"Si notre gouvernement ne veut pas comprendre l'importance que de pareilles manifestations présentent pour la propagande nationale, qu'il en supporte la responsabilité: nous [souligné dans le texte] avons fait ce que nous avons pu et même au-delà."¹⁰

En outre, Rodolphe-William Seeldrayers¹¹ revenant en date du 22 septembre dans le journal *La Métropole*, sur un incident dû à un défaut de préparation, qui fit manquer une médaille à un cavalier belge, en impute violemment la faute au gouvernement:

⁷. *Les Sports*, 10 juillet 1936, p. 4.

⁸. Par «officiel», il faut entendre ici, et partout ailleurs où nous emploierons ce terme comme substantif, les responsables sportifs qui accompagnèrent les athlètes belges à Berlin, sans prendre directement part aux épreuves.

⁹. *Rapport au Comité olympique belge...*, p. 8; *Les Sports*, 10 juillet 1936, p. 2; Lettre d'A. Poplimont à D. Beaurain, le 9 juillet 1936, dans Dossier personnel d'E. Barbier (Ce dossier personnel nous a été aimablement prêté par le professeur Dumoulin).

¹⁰. *Rapport au Comité olympique belge...*, p. 8, 10 et 25.

¹¹. Rodolphe-William Seeldrayers (Düsseldorf, 1876-1955). Sportif polyvalent. Il pratiqua à l'époque héroïque le football, l'athlétisme, l'aviron, le hockey, le tennis, le golf, etc. Il fonda en 1893 l'Ixelles F.C. qui devait fusionner avec le Racing club de Bruxelles. Champion de Bel-

"(...) N'importe quel gouvernement eût compris son devoir. Le nôtre nous a refusé tout crédit! Il a fait pis: il a saboté la chance unique de voir à Berlin (...) monter le drapeau belge au mât de la victoire. Cela, les Belges présents à Berlin, ne lui pardonneront jamais."¹²

Il convient de s'arrêter un instant sur ces reproches véhéments adressés au gouvernement. Certes, 1936 fut une année difficile de notre histoire et les réflexes anti-politiques y étaient prompts.¹³ Il faut cependant se poser la question de savoir si cette promptitude n'était pas en même temps caractéristique du monde de l'olympisme et du sport. En effet, nous savons par ailleurs que Pierre de Coubertin n'accordait aux gouvernants qu'une confiance limitée, comme le montre Marie-Thérèse Eyquem:

"L'indépendance vis-à-vis des gouvernements, pour mettre le Comité olympique international, c'est-à-dire l'olympisme, à l'abri de leur influence et de leurs fluctuations, est un des articles de foi de Coubertin." (Eyquem, 1966: 138)

En fait, il semble que le monde du sport, qui faisait profession d'oeuvrer au façonnement d'individus physiquement et psychiquement forts, ait méprisé la faiblesse politique, incarnée par les tergiversations du parlementarisme démocratique. Ainsi, Auguste Van Schoore¹⁴ dans le journal *Les Sports* du 17 août 1936, met dans la balance l'action du seul Führer, avec celle des ministres, députés et sénateurs de Belgique:

"Cet appui donné au sport à Berlin, la présence quotidienne aux Jeux du chef de l'Etat, les encouragements qu'il apporta à certains participants (...) l'organisation

gique des 110 mètres haies (1897), il fut un grand dirigeant de sport, fondateur de l'Union belge de football, dont il fut président de 1929 à 1937. Il présida aussi la Fédération internationale de football association ainsi que le C.O.B. Il fut aussi membre fondateur du Waterlooloo golf club. (Denoël, 1992: 636).

¹². *La Métropole*, 22 août 1936, p. 4.

¹³. "La dévaluation n'avait pas fait perdre à la classe moyenne ses réflexes anti-démocratiques. Le redressement économique n'empêchait pas les faillites et ne mit pas fin aux difficultés des épargnants puisque la dévaluation augmentait le coût de la vie" (Witte et Craeybeckx, 1987: 239). Laurence van Ypersele a aussi perçu cette tendance, mais par un autre biais: "Cette période [1918-1940] témoigne de l'apprentissage des compromis démocratiques, de la difficile politique de coalition et de la peur, du côté conservateur, du pouvoir grandissant des socialistes. Détresse économique et morale, rancœur vis-à-vis des coupables, doute quant aux capacités des gouvernants, tels sont les thèmes principaux. Les caricatures des années trente, elles, témoignent de la crise économique dont le contribuable seul paie le prix, vu l'incapacité, l'égoïsme et l'honnêteté douteuse des gouvernants. Ce qui mène au discrédit général de la classe politique, éclaboussée par les scandales financiers et accusée de sacrifier l'intérêt général aux intérêts de partis..." (van Ypersele, 1992: 427-428).

¹⁴. Secrétaire de rédaction du journal *Les Sports*. (*Annuaire officiel de la presse belge, 1937-1938*, p. 495).

chaque jour (...) de grandioses démonstrations de gymnastique (...) tout cela j'aurais voulu que le vissent tous les ministres, députés ou sénateurs – ces sénateurs dont l'austère hémicycle retentissait un jour des bruits d'une hilarité prolongée à l'audition du mot water-polo – de chez nous ...”¹⁵

Ce constat de l'efficacité du régime national-socialiste, André Poplimont le pose aussi de façon assez prudente:

“Je suis persuadé que la puissance illimitée d'une dictature, lorsqu'elle veut consacrer toutes ses forces à la grandeur d'une idée humaine, possède des moyens d'action inégalables et que, si par certains côtés semblable régime nous apparaît, à nous Belges férus de liberté, comme réellement odieux, il faut admettre que là où il est applicable (à chaque pays et à chaque temps ses moeurs et ses possibilités), cette omnipotence mise au service d'une noble cause peut faire des miracles.”¹⁶

La mise en cause des institutions par le monde sportif épargne toutefois le Roi, comme en atteste une coupure de presse datant de l'époque de la sortie du film de Leni Riefenstahl sur les Jeux olympiques de 1936, *Olympia*, soit en juin 1938:

“C'est le 23 juin (...) que sera projeté pour la première fois en Belgique ce beau film, dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs (...) Sa Majesté le Roi, toujours soucieux d'encourager les oeuvres qui s'attachent aux problèmes si importants de l'éducation physique et des sports, a annoncé qu'il honorera cette soirée de Sa présence. Le public (...) et les sportifs en particulier (...) seront très reconnaissants à notre Souverain de cette nouvelle marque de bienveillance.”¹⁷

Cet intérêt du souverain pour le sport se confirme lorsqu'on analyse la question de la participation d'équipes militaires aux Jeux olympiques. La première décision date de février 1936: en accord avec la Fédération des sports équestres, le Ministère de la Défense décida que trois équipes d'officiers de l'armée belge participeraient aux Jeux, “suite aux désirs manifestés par le ministre de Belgique à Berlin et par le secrétaire de la maison du Roi [sic]”.¹⁸ L'apostille du ministre de Belgique André de Kerchove de Denterghem¹⁹ est en accord avec ses opinions

¹⁵. *Les Sports*, 17 août 1936, p. 5.

¹⁶. *Rapport au Comité olympique belge...*, p. 2.

¹⁷. Coupure de presse, sans titre, s.d.; dans C.R., Dossier «*Olympia* de Leni Riefenstahl».

¹⁸. Lettre du M. de la D.N. au M. des A.E., le 5 juin 1936, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin, 1935-1936*, dossier n° 11 324.

¹⁹. André de Kerchove de Denterghem (comte) (1885-1945). Après des études en droit, il commence une carrière diplomatique en 1908 comme attaché au Japon. Une de ses missions

dont nous aurons l'occasion de reparler. Mais la décision suppose aussi l'insistante apostille de Louis Wodon²⁰, secrétaire d'Etat de la maison du Roi, soit chef de cabinet du Roi. Elle permet de présumer une attention du Roi lui-même à ce dossier puisque, comme l'indique André Molitor, le cabinet du Roi sert à la fois de trait d'union entre ce dernier et le gouvernement, et est en outre chargé de tenir le Roi au courant des questions de relations internationales (Molitor, 1994: 146-147).

Quoi qu'il en soit, cette décision de février 1936 sera mise en cause le 5 juin par le ministre de la Défense nationale. Tout part d'une décision de la Société des concours hippiques de Nice qui refuse toute participation aux Jeux olympiques avec l'approbation, semble-t-il, du gouvernement français. Et on se demande en outre si ce n'est pas l'ensemble des équipes militaires françaises qui s'abstiendront. Dès lors, le ministre belge de la Défense Albert Devèze se demande si, eu égard à la violation par l'Allemagne du pacte de Locarno, il n'y aurait pas lieu de reconsidérer la participation d'officiers de l'armée belge à l'olympiade berlinoise, et il pose cette question à son collègue des Affaires étrangères qui n'est autre que le Premier ministre Paul van Zeeland.²¹

La question suscite l'attention des Affaires étrangères qui, le 12 juin, demandent au comte de Kerchove de Denterghem, devenu alors ambassadeur de Belgique à Paris, si l'abstention de la Société des concours hippiques de Nice sera suivie de celles des équipes militaires françaises.²² Dans sa réponse du lendemain, le comte se montre très optimiste: le gouvernement français

l'envoie déjà à Berlin avant la première guerre mondiale. Après celle-ci il est désigné comme ministre à Berlin afin d'y améliorer les relations belgo-allemandes. Il quitte cette fonction un an plus tard pour devenir gouverneur de Flandre orientale jusqu'en 1928. Entre 1929 et 1931 il est sénateur provincial libéral de cette province. Du 28 décembre 1931 au 5 octobre 1935 il est à nouveau ministre de Belgique à Berlin, avant d'être désigné comme ambassadeur à Paris. (Convents, 1984: 198-199 et 235).

²⁰ Louis Wodon (Roux, 1868 - Woluwe-Saint-Lambert, 1946). Docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles, il obtint en 1892 le titre de docteur spécial en droit civil et histoire du droit. Il fut chargé de cours, puis professeur à partir de 1899. Après avoir passé quelques années au barreau, il devint directeur de la section de législation du Ministère de l'Industrie et du Travail nouvellement créé. En 1919, il devint secrétaire général aux Affaires économiques. En 1926, Albert I^{er} se l'attacha en qualité de chef de cabinet et lui conféra bientôt en reconnaissance des services rendus, le titre de secrétaire d'Etat de la maison du Roi. Léopold III le maintint dans ses fonctions. Il fut aussi membre de l'Académie royale de Belgique dont il présida la classe des lettres durant l'année 1941. Il démissionna de ses fonctions au palais en 1938, cependant qu'il continuait d'en porter le titre honorifique. (*Biographie nationale*, XXX, Bruxelles, Bruylant, 1959, col. 828-832).

²¹ Lettre du M. de la D.N. au M. des A.E., le 5 juin 1936, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

²² Lettre du M. des A.E. à l'ambassadeur de B. à Paris, le 12 juin 1936, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

n'a pas encore pris de décision, l'abstention de la société hippique de Nice semble ne pas être directement en rapport avec les Jeux olympiques, et le Quai d'Orsay souhaite vivement l'envoi des sportifs français.²³ En outre, le 25 juin, le comte de Kerchove fait part au nouveau ministre des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak de la décision prise par le gouvernement français d'autoriser la participation de la France aux Jeux olympiques de Berlin et d'accorder des crédits à cet effet.²⁴ Cette sérénité d'André de Kerchove n'empêchera pas l'hésitation. En effet, sur base de ses arguments un brouillon de réponse à la question posée par le ministre Devèze est rédigé à l'attention de son successeur le lieutenant-général Hector Denis.²⁵ Il indique qu'il n'y a pas lieu de modifier la décision prise antérieurement. Toutefois, comme nous l'apprend, en marge, une note au crayon rouge, ce document ne sera jamais expédié.²⁶

Dès le 23 juin le Ministère des Affaires étrangères entame des démarches auprès des différentes légations de pays européens afin de s'enquérir de l'attitude adoptée par ceux-ci quant à l'envoi de militaires à Berlin.²⁷ La décision tarde et une note interne du 6 juillet, destinée au ministre Spaak, et signée par le baron van Zuylen²⁸, précise que le Ministère de la Défense, "des mesures d'ordre pratique devant être prises", souhaiterait "avoir l'avis du département des Affaires étrangères, dans un délai rapproché".²⁹

Le conseil des ministres se réunit le 7 juillet alors que le ministre des Affaires étrangères est au courant de l'attitude de deux pays: la Grande-Bretagne et la France. La position britannique lui est connue par un télégramme du baron

²³. Rapport de l'ambassadeur de B. à Paris au M. des A.E., le 13 juin 1936, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

²⁴. Lettre de l'ambassadeur de B. à Paris au M. des A.E., le 25 juin 1936, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

²⁵. Hector Denis (La Roche, 1877-1957). Officier. En août 1914 il appartenait à l'état-major de la dix-huitième brigade mixte. Détaché au Ministère de la Guerre au Havre, il revint au front en 1915. Il commanda ensuite différents régiments d'artillerie, puis fut placé à la tête de la province de Namur. Ministre de la Guerre du 13 juin 1936 au 31 octobre 1940, il oeuvra en faveur du sort réservé aux miliciens et assura la responsabilité de la mobilisation de 1939. Il rédigea ses *Mémoires*. (Denoël, 1992: 219).

²⁶. Brouillon de lettre de réponse au M. de la D.N. en réponse à la lettre du 5 juin 1936, s.d., dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

²⁷. Lettre du M. des A.E. à l'ambassadeur de B. à Londres, le 23 juin 1936, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

²⁸. Pierre van Zuylen (baron) (1881-1977). Catholique, commence sa carrière diplomatique avant la première guerre mondiale dans les ambassades étrangères. En tant que membre de la délégation belge il contribua à la mise sur pied des accords de Locarno en 1925. Dans les années trente, il fut un fonctionnaire influent du Ministère des Affaires étrangères, d'abord comme directeur général adjoint de la politique, puis comme directeur général, fonction qu'il exerçait en 1936. (Convents, 1984: 210-211).

²⁹. Note pour le ministre, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

de Cartier³⁰ daté du 26 juin. L'armée britannique ne sera pas représentée aux Jeux mais des congés seront accordés aux officiers qui désireraient participer aux Jeux pour leur compte personnel. Le baron de Cartier, tout en précisant qu'il fera parvenir, s'il y a lieu, de plus amples informations sur les raisons de cette abstention (ce qui ne sera pas le cas), ajoute que cette décision est conforme à la *general policy* suivie par l'armée britannique.³¹ Quant à l'attitude de la France, elle est connue par un entretien téléphonique du 2 juillet et a le mérite d'être claire: une équipe militaire participera aux Jeux, notamment en pentathlon moderne.³² Le conseil des ministres, sur base de ces deux avis, ne tranchera pas: "*Le conseil statuera ultérieurement en s'inspirant de l'attitude de la Hollande et de la Suisse*".³³ Le conseil des ministres statuera en séance du 10 juillet sur base, non seulement des positions de la Hollande et de la Suisse, mais aussi de celles du Danemark et de la Suède. Toutes vont dans le même sens: chacun de ces pays envoie une équipe d'officiers aux Jeux olympiques.³⁴ Pourtant, le gouvernement s'inspira plutôt de la position de la seule Grande-Bretagne:

"Le conseil décide que le gouvernement n'interviendra pas dans les frais de la participation d'officiers belges aux olympiades, pas plus qu'il n'est intervenu dans les frais encourus par les athlètes. Mais il est entendu que les officiers belges recevront dans les conditions réglementaires, les autorisations de se rendre à Berlin."³⁵

³⁰ Emile de Cartier de Marchienne (baron) (Schaerbeek, 1871-Londres, 1946). Candidat en philosophie et lettres. Docteur en droit *honoris causa*. Ambassadeur. (Coomans de Brachène, 1986: 70).

³¹ Télégramme de l'ambassade de B. à Londres au Ministère des A.E., le 26 juin 1936, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...* Martin Polley a montré que les autorités britanniques ont été historiquement méfiantes à l'égard des Jeux olympiques d'une manière générale, en tout cas avant 1914: "*The olympians attempted to convince the government that the Olympic games could benefit the UK's diplomacy by helping to maintain her international position and influence, and by allowing British sportsmen and women to meet with their foreign counterparts in sporting contests. Accordingly, they argued that the government should assist the Olympic games in any appropriate way, such as helping with publicity, waiving visa restrictions, providing facilities for Olympic representatives abroad, and granting financial aid. The Foreign office, however, as the leading governmental department involved in this debate, was never fully convinced; and the permanent officials concerned developed their own view of the Olympic games throughout this period.*" (Polley, 1996: 96-97).

³² Note, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

³³ Procès-verbal de la réunion du conseil des ministres du 7 juillet 1936 à 20 heures trente, dans A.G.R., microfilm n° 2026.

³⁴ Note pour le secrétaire général, 9 juillet 1936; Lettre du M. de B. à Copenhague au M. des A.E., le 9 juillet 1936; Lettre du M. de B. à Berne au M. des A.E., le 9 juillet 1936; Télégramme de la Légation de B. à Stockholm au Ministère des A.E., le 10 juillet 1936, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

³⁵ Procès-verbal de la réunion du conseil des ministres du 10 juillet 1936 à 16 heures trente, dans A.G.R., microfilm n° 2026.

L'affaire n'en restera pas là. Par une lettre du 24 juillet 1936 le ministre de la Défense Hector Denis signale à son collègue des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak que, suite à la non-intervention du gouvernement, aucune équipe d'officiers belges ne prendra part aux épreuves olympiques, et il lui demande de bien vouloir en faire part au *comité des olympiades*.³⁶ On remarquera ici qu'il est curieux que le ministre de la Défense veuille faire accomplir cette tâche plutôt ingrate par son collègue des Affaires étrangères. Certes, si le vocable «comité des olympiades» désigne le comité organisateur allemand, il peut s'expliquer qu'il faille passer par les Affaires étrangères, mais il peut aussi s'agir d'un geste de dépit de la part du général Denis.

Le contenu de cette lettre a finalement été infirmé. En effet, le 22 juillet Louis Scheyven³⁷ écrit une note au secrétaire général Fernand Vanlangenhove³⁸ lui demandant si une ultime démarche ne devrait pas être tentée auprès de *qui de droit* en vue d'assurer une représentation, même réduite, des officiers belges aux olympiades. Et Louis Scheyven d'ajouter, eu égard à la date tardive:

“Les Jeux olympiques s'ouvrent le 1^{er} août, mais les épreuves équestres commencent seulement le 11 août.”³⁹

Une ultime démarche fut effectivement tentée, et réussit, puisque sur la lettre du ministre Denis, se trouve la mention suivante, inscrite au crayon par Louis Scheyven:

“Annulé par la communication téléphonique du général Bogaerts, du 24 juillet (...) Une équipe composée de trois officiers et d'un chef d'équipe a été inscrite, pour l'épreuve du saut équestre par les soins de notre légation à Berlin à qui j'ai téléphoné le 24 p.m.”

³⁶ Lettre du M. de la D.N. au M. des A.E., le 24 juillet 1936, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

³⁷ Louis Scheyven. Docteur en droit, docteur en philosophie. Secrétaire de légation. Agent du corps diplomatique adjoint temporairement à la direction générale de la politique en 1936. (*Almanach royal officiel*, 1936, Bruxelles, 1936, p. 215).

³⁸ Fernand Vanlangenhove (Mouscron, 1889 - Bruxelles, 1982). Sociologue, professeur et diplomate. Il entra aux Affaires économiques puis aux Affaires étrangères en 1917. Il fut chef de cabinet, secrétaire général en 1929 et il réorganisa les services du département dès juin 1940 à Londres. Il fut aussi délégué permanent à l'Organisation des nations unies. Il professa à l'Université libre de Bruxelles à partir de 1922. Il fut membre de l'Académie royale de Belgique à partir de 1961. Il réalisa des travaux sur les relations diplomatiques belges. (Denoël, 1992: 739).

³⁹ Note pour le secrétaire général, le 22 juillet 1936, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

Louis Scheyven ne fut cependant pas seul à l'origine de ce retournement de situation puisque, après cette décision finale, cette lettre laconique est envoyée à Louis Scheyven par le cabinet du Premier ministre:

"Je vous retourne, ci-joint, la lettre du vicomte Davignon.⁴⁰ Comme vous le savez, le Premier ministre a décidé d'autoriser un groupe d'officiers à se rendre aux olympiades dans les conditions que le général Bogaerts a fait connaître hier au département."⁴¹

On retiendra deux éléments d'information livrés par cette lettre: l'intervention du vicomte Davignon dans ce dossier; et l'absence d'un nouvel examen en conseil des ministres, l'autorisation du seul chef du gouvernement suffisant ici.

En tout état de cause, cette dernière décision clôt ainsi un long feuilleton dont l'ensemble ne donne guère une impression de cohérence. Pourtant, à y regarder de plus près, cette incohérence est due à une série de luttes d'influence quant à elles fort structurées. Les personnalités qui intervinrent en faveur de la participation belge aux Jeux de Berlin sont en effet de façon récurrente diplomates, nobles et militaires. Ils s'opposent aux politiques, roturiers et civils. Ainsi, en février 1936 c'est le comte de Kerchove de Denterghem qui demande l'inscription d'une équipe militaire aux épreuves olympiques, soutenu par le chef de cabinet du Roi lui-même. Le vicomte Davignon interviendra lui aussi en dernier ressort au mois de juillet pour tenter d'envoyer une équipe réduite à Berlin, malgré l'absence de subsides. Le comte de Kerchove répond un peu vite que l'abstention de la société hippique niçoise n'est pas liée au caractère controversé du régime allemand. En outre, la lettre du comte de Kerchove laisse également apparaître une dissension entre les diplomates du Quai d'Orsay, favorables à la participation militaire française aux Jeux, et le gouvernement du Front populaire. Chez nous, en face de cet enthousiasme diplomatique pour les Jeux se trouve un gouvernement pour le moins circonspect. Et la seconde lutte d'influence double en fait la première: on remarquera ainsi que les diplomates sont nobles en large part en 1936, alors que la majorité des membres du gouvernement sont roturiers. Enfin, il est remarquable que c'est le ministre de la Défense Albert Devèze, un civil, qui demande s'il y a lieu de reconsidérer la participation militaire aux Jeux, eu égard à la violation du pacte de Locarno par l'Allemagne, mais c'est son successeur, militaire, le

⁴⁰. Jacques Davignon (vicomte) (Bruxelles, 1887-1965). Diplomate. Il fut secrétaire de la délégation belge à Versailles en 1918, chef de cabinet des ministres Hymans et Jaspas, ministre de Belgique à Budapest, puis Varsovie, enfin ambassadeur à Berlin. (Denoël, 1992: 158).

⁴¹. Lettre du cabinet du P.M. à Louis Scheyven, secrétaire de légation au Ministère des A.E., le 25 juillet 1936, dans A.M.A.E., *Jeux olympiques de Berlin...*

lieutenant-général Denis qui s'impatiente de recevoir une réponse et annonce ensuite avec sécheresse que la participation est suspendue suite à l'absence de subsidiation. Ici aussi, les données se combinent puisque les militaires participant aux Jeux sont pour la plupart nobles.

La difficulté du gouvernement à se décider est due à la présence d'éléments hétéroclites: ainsi le ministre de la Défense Hector Denis est homme politique et militaire, tandis que Maurice Lippens⁴² est noble et ministre – le seul homme politique trouvant grâce, comme par hasard, auprès du rapporteur olympique André Poplimont.

La difficulté pour le gouvernement à prendre une décision fut peut-être due aussi au fait qu'il incluait socialistes – hostiles aux Jeux de Berlin – et libéraux, parmi lesquels on trouvait de nombreux responsables sportifs.⁴³

On ne peut enfin exclure que la réticence à envoyer des militaires à Berlin n'ait été due à une politique de rigueur budgétaire, puisqu'il apparaît que le département de la Défense nationale avait des difficultés à assurer toutes ses missions en ces années de crise.⁴⁴

⁴² Maurice Lippens (comte) (Gand, 1875 – Bruxelles, 1956). Homme politique libéral. Docteur en droit, conseiller communal (1906), puis bourgmestre (1906-1919 et 1926) de Moerbeke-Waas, il devient conseiller provincial de Flandre orientale de 1904 à 1919, puis gouverneur de 1919 à 1921. Il est gouverneur général du Congo belge de 1921 à 1923. De 1925 à 1936, il est sénateur de l'arrondissement de Gand-Eeklo, puis sénateur coopté à partir de juin 1936 jusqu'en 1939. Il est président du sénat du 13 novembre 1934 au 24 avril 1936. Ministre des chemins de fer, P. T. T., Marine et Aéronautique (1927-1929), des Transports (1929-1931), des Sciences et des Arts (1932-1934), Ministre d'Etat à partir de juillet 1934. (Van Molle, 1969: 226-227).

⁴³ En effet, la revue *Tous les sports*, qui parut d'avril 1935 à avril 1936, est éditée sous l'égide de l'Union de propagande sportive et touristique (U.P.S.E.T.), elle-même placée sous le patronage du Comité olympique belge et Comité national d'éducation physique. Font partie de l'U.P.S.E.T. un nombre important de personnalités politiques libérales (notamment: François Bovesse, Albert Devèze, Suzanne Lippens, Adolphe Max). (*Tous les sports*, mars 1936, p. 16). Par ailleurs, Henri Davignon (voir plus bas) évoque toutefois, mais sans précision, une hostilité de certains membres du gouvernement à l'égard de l'olympiade, en relatant les performances des cavaliers belges: "*Voici nos Belges: ils ont grande réputation. Ils ont à nos yeux tous les mérites, avec celui, en plus, de ne devoir rien qu'à eux-mêmes. Frais, congés, chevaux, ils ont tout dû prendre sur leurs propres ressources. Le gouvernement de leur pays, indifférent, et, dit-on, secrètement hostile en certains de ses membres, n'a rien fait pour les avantager.*" (H. Davignon, 1936: 289).

Henri Davignon (vicomte) (Bruxelles, 1879-1964). Docteur en droit. Romancier et essayiste. Ses romans évoquent des problèmes psychologiques, et ses essais des questions d'histoire littéraire. Il se préoccupa aussi de questions nationales. Il fut membre de l'Académie royale de langue et de littérature françaises. Frère de Jacques Davignon. (Denoël, 1992: 158).

⁴⁴ C'est en tout cas ce que l'intervention du député Nèves lors de la discussion du budget de la Défense nationale pour 1936 révèle: "*Je veux insister auprès du gouvernement, qui a des possibilités financières plus grandes que l'an dernier (...) pour qu'il reprenne l'examen de certaines*

Il incombait aux diplomates belges en poste à Berlin d'informer les institutions qui, chez nous, devaient prendre les décisions, de la manière dont les relations belgo-allemandes étaient perçues de l'autre côté de la frontière. Perçurent-ils l'incidence des Jeux olympiques de Berlin sur les relations internationales, et, le cas échéant, comment la définirent-ils? C'est ce que nous allons maintenant considérer. Auparavant, nous nous pencherons sur la façon dont nos diplomates envisageaient globalement la part du sport dans les relations diplomatiques entre les deux pays.

Pour André de Kerchove de Denterghem, chef de la légation belge à Berlin jusqu'en octobre 1935, la situation est claire: il faut travailler au rapprochement de l'Allemagne nationale-socialiste et de la Belgique; par conséquent, le sport doit être envisagé comme facteur de rapprochement et toute forme de discord doit en être bannie. Ceci n'est toutefois qu'un vœu, et la situation concrète est parfois différente, ce qui inquiète le ministre de Belgique à Berlin. Ainsi, en avril 1935, à la suite d'un match de football qui eut lieu dans la capitale belge et qui fut remporté par l'Allemagne, André de Kerchove s'interroge sur le ton réticent des articles de la presse allemande et se demande s'il ne dissimule pas une déception de ne pas avoir trouvé à Bruxelles un accueil aussi chaleureux qu'à Paris. Il précise cependant qu'aucune trace de mauvaise humeur n'apparaît dans les articles et conclut:

"La tendance de nos populations, à associer tout ce qui vient d'outre-Rhin à de fâcheux souvenirs et la froideur qui en découle dans les rapports belgo-allemands, a peut-être déçu, par réaction, les représentants du sport allemand qui étaient, dimanche dernier, les hôtes de notre capitale."⁴⁵

Lors d'un concours d'aviation ayant eu lieu en août 1935 à Bruxelles, la victoire est acquise à nouveau par un Allemand. En lieu et place de l'hymne national allemand, l'orchestre exécute alors la marche du gladiateur. Le baron de Gruben⁴⁶ pour le ministre, fait état des protestations de la *Kölnische Zeitung* et remarque:

questions ajournées pour insuffisances de ressources. Je fais allusion, notamment, à la réouverture des délais en ce qui concerne les tuberculeux de la guerre (...) D'autres invalides attendent également un geste du gouvernement. On nous a toujours objecté la situation financière. Aujourd'hui qu'on propose des dépenses d'un caractère d'ailleurs discutable, j'estime que cet argument ne peut plus nous être opposé!" (Compte rendu analytique des discussions des chambres législatives de Belgique. Chambre des représentants. Session ordinaire de 1935-1936, séance du 5 mars 1936, p. 282).

⁴⁵. Rapport du M. de B. à Berlin au M. des A.E., le 29 avril 1935, dans A.M.A.E., C.P.B., 1935.

⁴⁶. Hervé de Gruben (baron) (1894-1967). Il est de 1924 à 1934 secrétaire de la légation belge à Berlin. Il est dans le même temps chargé d'affaires intérimaire à Budapest en 1930-1932. Entre 1933 et 1935, il suppléa quelquefois André de Kerchove à Berlin. Il devient en

“Je dois à la vérité d’ajouter, qu’à l’occasion de toutes les manifestations sportives dont il me fut donné d’être le témoin en Allemagne, et où nos équipes entraient en compétition avec les équipes allemandes, j’ai toujours constaté que les honneurs usuels étaient rendus à notre pays sous forme de pavoisements avec le drapeau national ou d’exécution de l’hymne national. Vous n’estimerez peut-être pas inutile d’attirer l’attention des dirigeants de nos associations sportives sur cette situation. Ce point ne manque pas d’importance, car j’ai pu constater, à maintes reprises, que le domaine sportif restait celui où les relations entre peuples s’opéraient de la manière la plus directe et la plus naturelle et où elles observaient des formes de correction, de politesse et même de cordialité internationales que l’on souhaiterait voir transportées en d’autres domaines.”⁴⁷

Le comte de Kerchove se fait plus insistant encore dans le rappel de la nécessité du respect des emblèmes nationaux allemands à la suite de l’affaire dite du «Bremen», du nom d’un bateau allemand exhibant le drapeau à croix gammée qui avait été assiégé par des manifestants américains au début de l’été 1935. Les attendus de l’arrêt rendu par le juge américain Brodsky comportaient une nette condamnation de l’Allemagne nazie et de la symbolique de son drapeau et devaient engendrer une polémique entre l’Allemagne et les États-Unis. André de Kerchove de Denterghem se prononce en des termes à peine voilés sur le fond de l’affaire et élargit ses conclusions au domaine sportif:

“Ces incidents nous montrent une fois de plus, que l’opinion allemande, dans son ensemble, et non pas seulement les milieux nationaux-socialistes, considère le drapeau à croix gammée comme un emblème national; tout insigne quelconque, sur lequel figure la croix gammée, doit donc être respecté, à l’égard de n’importe quel emblème national d’un autre pays. Il vous paraîtra peut-être opportun, Monsieur le Ministre, d’attirer l’attention de vos collègues des autres départements ministériels, car toute atteinte portée à la croix gammée, que ce soit dans une réunion sportive ou autre, entraînerait avec elle des conséquences graves pour les relations entre l’Allemagne et notre pays.”⁴⁸

Quant à l’Allemagne, elle ne ménage pas ses efforts pour nouer des relations cordiales avec la Belgique. Ainsi, lorsque le Royal yacht club bruxellois fut

1937 chef de cabinet du Premier ministre Paul van Zeeland. Le baron de Gruben est à l’époque un réel spécialiste du régime national-socialiste. Il écrit ainsi des études diplomatiques sur la nature de ce régime, qu’il publia par la suite sous pseudonyme. (Convents, 1984: 205).

⁴⁷. Rapport du M. de B. à Berlin au M. des A.E., le 13 août 1935, dans A.M.A.E., C.P.B., 1935.

⁴⁸. Rapport du M. de B. à Berlin au M. des A.E., le 9 septembre 1935, dans A.M.A.E., C.P.B., 1935.

reçu en Allemagne en juin 1935, ses membres furent accueillis avec drapeaux belges, brabançonnés répétitifs et moult toasts portés à la santé de la Belgique, de son Roi et de ses sportifs. Le comte parle à cette occasion d'un degré de cordialité qui laissait nos braves compatriotes légèrement ébahis; et il regrette par ailleurs la prudence un peu rébarbative de ceux-ci.⁴⁹

On notera qu'il n'a encore été question que d'hymnes nationaux et de drapeaux. Ces éléments se retrouveront à l'envi lors des Jeux olympiques de Berlin: *Horst Wessel Lied*, *Deutschland über alles* et drapeaux à croix gammées seront les champions toutes catégories de l'olympiade. Il convient de remarquer que ce sont, ci-dessus, les Allemands qui exhibent le drapeau belge et la brabançonne. Ces éléments ne prennent de valeur qu'en tant qu'ils permettent la distinction, et par là même aussi l'identification à l'Allemagne nazie, laquelle a aussi un drapeau et un hymne. Dès lors, en exhibant les emblèmes nationaux belges, les Allemands exaltent le sentiment patriotique belge, et par une sorte d'effet «boomerang» justifient leur propre sentiment nationaliste.

L'intérêt diplomatique pour le sport se manifeste particulièrement lors des concours hippiques. Dans un rapport de janvier 1935 à propos du concours hippique de Berlin, le comte de Kerchove de Denterghem augure que la société organisatrice du concours hippique de Bruxelles, en accord avec la Défense nationale, aura décidé l'abstention des Belges; il déplore en outre la politique du sport belge à l'égard de l'Allemagne et critique indirectement le Ministère de la Défense. Sans hésiter à se montrer agacé, il poursuit:

“La Belgique continuera donc à bouder, alors que toutes les autres nations auront repris les relations normales, au point de vue sportif, avec l'Allemagne. Vous n'ignorez pas que j'ai toujours déploré, et déplore encore cette attitude, et j'espère que, dans un laps de temps aussi peu éloigné que possible, nous ne continuerons plus à être «plus catholiques que le Pape».”

Après avoir concédé que ce refus de participation pouvait s'expliquer en riposte au retrait de l'Allemagne de l'Exposition de Bruxelles, il déclare *in fine*:

“(…) je ne puis m'empêcher de regretter l'absence de nos compatriotes dans une des rares branches sportives où la Belgique se taille, en ce moment, une place prépondérante dans toutes les réunions internationales et où des victoires éventuelles de nos sportsmen auraient incontestablement rehaussé, aux yeux des Allemands, si férus, en ce moment, de tout ce qui touche à la culture physique et aux sports, le nom et le renom de notre Patrie.”⁵⁰

⁴⁹. Rapport du M. de B. à Berlin au M. des A.E., le 11 juin 1935, dans A.M.A.E., C.P.B., 1935.

⁵⁰. Rapport du M. de B. à Berlin au M. des A.E., le 16 janvier, dans A.M.A.E., C.P.B., 1935.

Ainsi, c'est parce que la Belgique est forte dans cette branche qu'il est souhaitable de participer à la manifestation. Ne pas y prendre part, c'est s'abstenir de faire constater sa force, une abstention qui pourrait être prise pour un aveu de faiblesse. La formulation de la fin de la citation n'est pas banale: c'est aussi parce que les Allemands sont férus de sport qu'il convient de se distinguer en ce domaine. D'une part, il est souhaitable de montrer sa force en sport, mais d'autre part, cela est souhaitable dans la mesure où les Allemands s'y intéressent, et dès lors, dans un but de rapprochement, on souhaite leur emboîter le pas, évitant ainsi, par une sorte de timidité, l'aveu éventuel d'une différence. La démonstration de la force des Belges dans la discipline hippique pourrait donc, le cas échéant, être annihilée par la faible imitation de l'autre dans ses désirs: une attitude plutôt paradoxale.⁵¹ L'avis du ministre de Belgique à Berlin n'est toutefois pas partagé par tous. Ainsi, là où André de Kerchove expose que toutes les autres nations auront repris des relations normales avec l'Allemagne sur le plan sportif sauf la Belgique, la personne qui lut le rapport a indiqué dans la marge: "*La Belgique a été la nation la plus maltraitée par l'Allemagne*". En outre, là où le comte de Kerchove indique "*Certes, notre absence pourra fort bien se justifier, cette année-ci, par le retrait de l'Allemagne à l'Exposition de Bruxelles, qui constitue, tout compte fait, un geste peu aimable à notre égard*", trouve-t-on dans la marge, à hauteur d'un "*tout compte fait*" souligné au crayon et suivi de deux points d'exclamation, la mention "*bien certainement*".

Les officiers belges ne furent effectivement pas autorisés à se rendre au concours de Berlin. Leur absence suscita la curiosité du général de La Laurencie, chef de l'équipe française, qui en demanda les raisons au comte de Kerchove. Celui-ci en fit état au ministre des Affaires étrangères, déclarant:

"Suivant vos instructions, je lui ai répondu que c'était le manque de devises nécessaires, en présence de la situation économique très grave de la Belgique, et la conversation s'est arrêtée sur ce point, après un sourire complice."⁵²

Le manque de devises n'est donc qu'un prétexte et non la vraie raison de l'abstention. Dès lors que la crainte de ne pas être à la hauteur ne peut davantage être valablement invoquée – les chances de distinctions belges étant impor-

⁵¹ Jean-Pierre Dupuy parlerait sans doute du "*mensonge de l'individualisme occidental*: C'est bien cette autosuffisance associée au produit X qui vaut à notre héros la vénération de sa cour. Pour accéder vous aussi à ce paradis où vous n'aurez plus à imiter les autres mais où ce sont les autres qui vous imiteront (...) vous n'avez qu'une seule chose à faire... l'imiter (...) On aboutit une fois encore à un joli paradoxe: le paradis de la non-imitation obtenu au prix de l'imitation ressemble beaucoup à d'autres paradis promis et perdus dans les mêmes termes." (Dupuy et Dumouchel, 1979: 92).

⁵² Rapport du M. de B. à Berlin au M. des A.E., le 5 février 1935, dans A.M.A.E., C.P.B., 1935.

tantes, de l'aveu du comte de Kerchove lui-même – seule la situation politique allemande peut être considérée comme la raison de la non-participation. Une étude diplomatique générale sur l'Allemagne datée du 2 avril 1936 et d'auteur inconnu nous donne confirmation de cette interprétation:

“Des officiers français ont pris part, en 1935, au concours hippique de Berlin: la question de la participation d'officiers belges à ce concours avait été posée, mais elle fut jugée impossible, du côté belge, car elle aurait entraîné, par réciprocité, la venue à Bruxelles d'officiers allemands.”

Le diplomate développe ensuite son propos et explique que les rapprochements de la France et de la Grande-Bretagne en direction de l'Allemagne sont plus avancés que le rapprochement belgo-allemand. Il donne en exemple le cas des groupes d'anciens combattants anglais et français, d'une part, allemand, d'autre part qui se sont réciproquement rendu visite de façon cordiale. Envisageant semblable visite de la part d'anciens combattants belges, l'auteur du rapport doit renoncer:

“L'idée seule d'une réception d'anciens combattants allemands en Belgique paraît absurde, et ceci nous fait toucher du doigt la différence radicale qui existe entre les sentiments de la population belge à l'égard de l'Allemagne et ceux qui se développent chez nos anciens alliés. Les causes de cette différence sont d'ailleurs présentes à toutes les mémoires.”⁵³

Il s'impose maintenant de dire un mot de la place qui est accordée, du point de vue quantitatif, aux Jeux olympiques de Berlin dans la correspondance diplomatique. L'événement n'est pas absent des pensées des diplomates. Ils auraient pu le passer tout à fait sous silence: il ne s'agit jamais que de sport et de fête. Ce n'est pas le cas, et cela prouve qu'ils ont perçu l'importance politique des Jeux. Il reste que sur deux ans (les années 1935 et 1936), une petite dizaine de rapports seulement en font mention. Encore faut-il en décompter ceux qui n'y font allusion qu'au détour de l'analyse d'une autre question, ou ceux qui traitent de problèmes d'organisation. Seuls quelques rapports demeurent qui s'intéressent en profondeur à l'olympiade berlinoise. Que faut-il en déduire? Sans doute que pour nos diplomates de l'époque, les Jeux sont révélateurs d'un certain état d'esprit, qu'ils sont un lieu d'expression, et qu'en cela, ils ne doivent pas être négligés; mais que par ailleurs, l'histoire ne se fera pas là, le monde ne changera pas dans le stade. Les autres «gros dossiers» diplomatiques, en ce lourd été 1936, sont dès lors ceux qui, logiquement, accaparent l'attention.

⁵³. Etude diplomatique: *Allemagne 1936*, le 2 avril 1936, dans *A.M.A.E., C.P.B., 1936*.

Il nous faut maintenant parler d'une distorsion. Alors que le vicomte Jacques Davignon signe seulement trois rapports à propos des Jeux de Berlin, il y consacre cinq pages dans ses souvenirs parus en 1951. Loin de nous l'idée de nous livrer ici à des calculs d'apothicaire, mais, eu égard au peu d'attention dont il font l'objet dans la correspondance diplomatique de 1936, on aurait pu s'attendre à voir ce livre les passer tout à fait sous silence. Ce ne fut pas le cas, et deux éléments nous semblent pouvoir l'expliquer. D'abord, un livre de souvenirs ne s'écrit pas comme un rapport diplomatique. Jacques Davignon l'avoue lui-même, son livre est "un récit. Il n'a pas d'autre but. De nombreux amis m'ont engagé à l'écrire. Je me suis efforcé de le rendre aussi simple que possible" (J. Davignon, 1951: 9). Aussi, il est très possible qu'un fait soit intéressant à relater pour sa valeur narrative, alors qu'il l'est moins – ou qu'il est jugé tel – pour sa valeur diplomatique. En outre, en 1950, après cinq années de guerre, Jacques Davignon pouvait à bon droit avoir révisé son jugement à l'égard des Jeux de Berlin et avoir mieux perçu leur importance dans le processus d'accomplissement des projets nationaux-socialistes.

Le 15 novembre 1935, la *Correspondance olympique*, périodique édité par le comité organisateur (allemand) de la onzième olympiade publie une déclaration du président du Comité olympique international Henri de Baillet-Latour.⁵⁴ Les 5 et 6 novembre, le comte de Baillet-Latour s'était rendu en Allemagne, afin d'y rencontrer Hitler et de vérifier que les préparatifs de l'olympiade soient effectués en conformité avec les principes de la charte olympique. A l'issue de cette enquête, il écrivit aux membres du Comité olympique international, ainsi qu'aux présidents des comités olympiques nationaux et des fédérations sportives. C'est sa lettre qui est publiée par la *Correspondance olympique*.⁵⁵ Il y

⁵⁴. Henri de Baillet-Latour (comte) (Bruxelles, 1^{er} mars 1876-7 janvier 1942). Fils d'un ancien gouverneur de la province d'Anvers, il devint membre du Comité olympique international en 1903. En 1904, il se maria à la comtesse Marie-Elizabeth de Clary et Aldringen, née en 1885 et décédée en 1955. Il devint président du Comité olympique belge en 1923 et le restera jusqu'à sa mort. Elu président du Comité olympique international en 1925, il le demeurera également jusqu'à son décès. (Sombrefte, 1997: 124-126).

On notera que la famille de Baillet-Latour n'est pas inconnue des recherches sur les relations germano-belges pendant l'entre-deux-guerres, Dirk Martin présente Henri de Baillet-Latour comme une personne soucieuse d'améliorer les relations entre la Belgique et l'Allemagne nationale-socialiste. Il accepta ainsi la présidence d'honneur de *Freude und Arbeit*, le bureau «international» pour les temps libres et le délassement, que Goebbels coprésidait. (Martin, 1980: 97-98). En outre, Guy de Baillet-Latour, fils du précédent, fit partie, avec Philippe Lippens, neveu du président du Front sportif belge Maurice Lippens, de la mission diplomatique chargée d'annoncer aux autorités allemandes l'avènement de Léopold III. Cette mission revêtait un caractère extraordinaire eu égard aux relations non encore normalisées entre les deux pays. (Convents, 1984: 217-218).

⁵⁵. Annexe au rapport du ch. d'aff. de B. à Berlin au M. des A.E., le 21 novembre 1935, dans A. M.A.E., C.P.B., 1935.

donne son aval à l'organisation allemande, condamne vigoureusement la campagne de boycott, invite chacun à se rendre à Berlin en août 1936, et sans faire mention explicite du problème de l'antisémitisme, assure les futurs visiteurs des Jeux qu'ils ne courent aucun risque d'y "rencontrer quoi que ce soit d'offensant pour leurs principes". Le chargé d'affaires de Belgique à Berlin Egbert Graeffe⁵⁶ se livre à ses appréciations. Il remarque d'abord que la déclaration du comte de Baillet-Latour a été accueillie très favorablement en Allemagne. Il souligne ensuite que les Allemands craignaient de voir leurs efforts matériels tomber à l'eau, à quoi se serait ajouter une défaite morale. Par conséquent, ils ont maintenu à la tête du comité olympique allemand Theodor Lewald⁵⁷ d'ascendance juive, et ils ont pris dans leur équipe nationale l'escrimeuse Helene Mayer⁵⁸, également juive. Quelques phrases du rapport doivent être relevées *in extenso*:

⁵⁶. Egbert Graeffe (né le 30 mars 1890). Candidat en philosophie et lettres et en philologie classique. Membre du comité de la commission des archives de la guerre. Attaché de légation, le 22 décembre 1919, il réussit l'examen diplomatique avec distinction en 1920. Il fut désigné à Mexico le 30 avril 1920. Promu secrétaire de légation de seconde classe le 30 juin 1920, il fut chargé d'affaires a. i. du 11 juin 1921 au 10 mai 1922. A l'administration centrale, le 1^{er} septembre 1923, il fut promu secrétaire de légation de première classe le 20 janvier 1924. Il fut nommé conseiller de légation le 27 décembre 1930 et transféré à Peiping. Il fut encore chargé d'affaires a. i. du 8 mai 1931 au 10 avril 1933 avant de revenir à l'administration centrale le 20 novembre 1933 pour être envoyé à Berlin en juin 1934. Il y fut chargé d'affaires a. i. du 10 au 21 septembre 1935 et du 26 octobre 1935 au 9 avril 1936. (*Annuaire diplomatique et consulaire de Belgique, 1936-1937*, Bruxelles, Agence Havas, s.d., p. 284-285).

⁵⁷. Theodor Lewald (Berlin, 1860-1947). Il étudia le droit à partir de 1878 à Heidelberg, Leipzig et Berlin. Après un examen d'Etat, sa promotion en 1882 et son service militaire, il partit pour la Prusse. Il devint en 1919 président du département allemand d'éducation physique. Il promut le sport «bourgeois» dans la République de Weimar. Il oeuvra pour la promotion du sport dans les écoles allemandes et les soutiens financiers des fédérations de sport et de gymnastique. En 1921 il contribua à la fondation de l'École supérieure allemande d'éducation physique. En 1924 il devint membre du Comité international olympique. Il contribua à l'attribution des Jeux olympiques de 1936 à la ville de Berlin. En 1933 il devint président du Comité d'organisation des Jeux olympiques de 1936. Il fut également *Sportführer*. (*Neue Deutsche Biographie*, XIV, Berlin, Duncker et Humblot, 1985, p. 410-411).

⁵⁸. Helene Mayer (1910-1953). Escrimeuse. Elle fut la première escrimeuse allemande de rang mondial. Dès l'âge de quatorze ans, elle obtint en 1925 sa première maîtrise en fleuret. En 1930, elle était déjà six fois championne d'Allemagne. Elle obtint une médaille d'or aux Jeux olympiques de 1928 à Amsterdam et domina ensuite l'escrime féminine au fleuret. Ses prestations ne furent pas égales aux Jeux olympiques de 1932. Après ceux-ci, elle demeura aux Etats-Unis et étudia en Californie. A partir de 1929, elle fut successivement étudiante en droit à l'Université de Francfort, puis à la Sorbonne. Elle souhaitait se diriger vers la carrière diplomatique. Elle servit d'alibi lors des Jeux de 1936 afin de cacher la politique raciale d'Hitler et emporta une médaille de bronze. Elle repartit ensuite pour les Etats-Unis et ne rentra en Allemagne qu'après-guerre. (*Neue Deutsche Biographie*, XVI, Berlin, Duncker et Humblot, 1990, p. 541-542).

“Si la campagne juive avait atteint ses objectifs, le gigantesque effort fait par les Allemands pour donner aux Jeux olympiques un cadre matériel approprié tombait à l’eau (...) Il est probable également que les autorités allemandes auront donné au comte de Baillet-Latour les assurances les plus expresses que l’antisémitisme du parti arrêtera ses vagues devant le stade olympique. Il est intéressant de noter, à ce propos, que les doctrines les plus radicales du parti sont soumises à une procédure d’assouplissement, lorsque d’autres intérêts capitaux sont en jeu. Sans vouloir prendre position sur le fond de la question, je ne puis omettre non plus de noter que l’intervention du comte de Baillet-Latour, dont tous les journaux font ressortir la nationalité, n’a pu que concourir à relever notre prestige en Allemagne.”⁵⁹

On remarquera tout d’abord le grand intérêt du diplomate à l’égard de ce qui peut concourir à relever le prestige national. Ensuite, Egbert Graeffe perçoit nettement la stratégie nationale-socialiste. Par contre, il est notable qu’il attribue exclusivement la campagne de boycott des Jeux de Berlin aux Juifs. Ce serait, dans le cas de la Belgique, assimiler une très large partie du monde socialiste au judaïsme, alors que, par ailleurs, les partisans du boycott, nous le verrons plus loin, ne se limitaient pas aux socialistes. Il faut sans doute voir une marque, consciente ou non, d’antisémitisme dans cette façon de rejeter la responsabilité du boycott sur ce seul groupe. On notera que l’antisémitisme semble ne pas avoir été isolé chez les diplomates belges de l’époque. Ainsi, André de Kerchove, rapportant un discours de Streicher au *Sportpalast* de Berlin écrit le 17 août 1935:

“(…) une «grande journée» devant apporter, pour le moins, un programme définitif de lutte contre les Juifs; aussi, ceux-ci, dont le courage n’est pas la vertu maîtresse.⁶⁰ [nous soulignons], avaient-ils à peu près disparu de la rue, craignant l’effervescence

⁵⁹. Rapport du ch. d’aff. de B. à Berlin au M. des A.E., le 21 novembre 1935, dans A.M.A.E., C.P.B., 1935.

⁶⁰. Il faut ici insister sur le caractère profondément irrationnel de ce type d’attributions de défauts. Ainsi, Micheline Larès a constaté en analysant deux romans anglais, l’un de l’extrême fin du siècle dernier, l’autre de la première moitié des années trente, que quasi tous les types de vices et de défauts y étaient attribués aux Juifs. Ralph Schor a fait le même constat pour la France des années trente. Certains considéraient alors que les Juifs étaient déjà porteurs de tous les vices lorsqu’ils formaient le peuple de Dieu. (Lares, 1982: 20; Schor, 1992: 86-99). Pour ce qui concerne strictement le manque de courage, Ralph Schor rapporte l’opinion des antisémites sur le comportement des Juifs pendant la première guerre mondiale: “(...) les Israélites mobilisés - déjà peu nombreux, car beaucoup se cachaient ou désertaient - s’étaient fait affecter à l’arrière où ils ne courraient aucun danger. Dans ces conditions, il semblait inadmissible que les Juifs, au contraire des Français, trop modestes pour étaler leurs états de service, rappelaient sans cesse leur participation au combat et qu’au nom d’un sacrifice si léger, ils réclament des droits exorbitants.” (Schor, op. cit.: 98).

populaire. Et poursuivant un peu plus loin: Streicher a fait ressortir jusqu'à quel point national-socialisme et antisémitisme étaient inséparables, et combien sont illusoire les espérances de ceux qui, en Allemagne, espèrent voir, un jour, le mouvement rejeter cette ivraie."⁶¹ (Pour plus de précisions sur cette question de l'antisémitisme, on verra Lardinois, 1997: 47-50 et 57-63).

Quelques mois avant la déclaration du comte de Baillet-Latour évoquée plus haut, à la fin du premier semestre de l'année 1935, le conseil national suisse rejeta la subvention de l'Etat à la participation d'une équipe d'athlètes helvétiques aux Jeux olympiques. Un rapport écrit au nom d'André de Kerchove, mais non signé de sa main, commente la réaction que cette décision a provoquée en Allemagne. Le comte explique que la *Whilelmstrasse* regrette cette intervention politique dans le domaine sportif, "*terrain sur lequel on a coutume de voir s'aplanir beaucoup de différends internationaux*". Il faut relever ici le paradoxe de la phrase: le domaine sportif devrait en principe rester pur de toute intervention politique, mais il sert toutefois souvent à rapprocher les peuples. En somme, André de Kerchove admet inconsciemment que le sport puisse avoir un effet politique, mais à sens unique: celui du rapprochement et non de la discorde. Il ajoute par ailleurs:

"Les efforts des marxistes pour saboter, jusque sur ce terrain, les relations des pays étrangers avec le 3^e Reich, ne sont d'ailleurs pas sans précédent. On n'a pas encore oublié, ici, la consigne, lancée par les syndicats norvégiens, de boycotter les représentants du sport allemand. Le peuple norvégien avait toutefois refusé de s'associer à cette manoeuvre."⁶²

Le diplomate cite plus haut la feuille des Affaires étrangères allemandes sur laquelle il se base pour rédiger son rapport. Si l'emploi abusif du discours indirect libre s'avère gênant, il n'en laisse pas moins entendre que le diplomate reprend à son compte une partie au moins des arguments développés par ses collègues allemands. Une fois encore, les détracteurs de l'olympiade de Berlin sont circonscrits à un groupe de personnes particulier. Il s'agissait plus haut d'un groupe ethnique: les Juifs; il s'agit ici d'un groupe idéologique: les marxistes. Enfermer les partisans du boycott sous une dénomination ethnique ou idéologique que l'on dévalorise par ailleurs revient à les minorer et leur enlever tout crédit. En somme, il s'agit d'une *manoeuvre* orchestrée par quelques extrémistes, désavouée par le peuple et son bon sens, qui visait à entacher la belle neutralité pacifique du sport.

⁶¹. Rapport du M. de B. à Berlin au M. des A.E., le 17 août 1935, dans A.M.A.E., C.P.B., 1935.

⁶². Rapport du M. de B. à Berlin au M. des A.E., le 8 juin 1935, dans A.M.A.E., C.P.B., 1935.

Un seul rapport de la correspondance diplomatique, signé par Jacques Davignon, a pour objet unique le déroulement des Jeux de Berlin. Il est cependant assez long puisqu'il est constitué de cinq pages de format *folio* dactylographiées. Nous nous livrerons à une analyse comparative de ce rapport avec les pages que le vicomte Davignon consacre aux Jeux de Berlin dans ses souvenirs déjà évoqués.

Jacques Davignon était favorable à la participation d'athlètes belges aux Jeux olympiques de 1936. Nous avons évoqué plus haut son intervention à cet égard. En cela, son attitude ne différa pas de celle de son prédécesseur André de Kerchove de Denterghem, prompt à défendre la participation belge aux Jeux olympiques et à soutenir les relations sportives germano-belges. Pourtant, une différence fondamentale pourrait bien avoir existé entre les deux hommes. André de Kerchove aimait le sport et y voyait une opportunité de rapprochement entre les peuples, en l'occurrence la Belgique et l'Allemagne. A la lueur du rapport que Jacques Davignon consacre au déroulement des Jeux, il apparaît plutôt que celui-ci aime le sport pour le sport, et les Jeux olympiques pour les Jeux olympiques. A aucun moment, il ne parle de la participation belge comme d'une possibilité de relever le prestige national de la Belgique, ou de détendre les rapports belgo-allemands.⁶³ Au contraire, il se montre plutôt critique à l'égard de cet événement et de son but purement communicationnel. Ce n'est qu'à l'extrême fin du rapport qu'il donne, en conclusion, sans transition et sans jugement de valeur, des nouvelles des Belges à Berlin au ministre Spaak, un peu comme pour le détendre.

Au-delà de cette différence de ton, quels sont les thèmes abordés par Jacques Davignon? Le vicomte commence par évoquer l'incommensurable faste donné à l'événement par la volonté d'Hitler. A cet effet, des sommes colossales ont été dépensées. Jacques Davignon tempère son propos en ajoutant que des recettes importantes ont sans doute été réalisées et que les étrangers venus à Berlin en nombre ont dû y apporter des devises dont l'Allemagne a un pressant besoin.

⁶³. Cette différence doit peut-être être cherchée dans la personnalité même des deux hommes. Fernand Vanlangenhove qui rédigea les notices biographiques des deux personnages dans la *Biographie nationale* pose bien leur différence. Pour Jacques Davignon, empruntant ses paroles à Paul Hymans, Fernand Vanlangenhove parle d' "un (...) homme d'allure froide et un peu timide, discret mais avisé, perspicace et sûr conseil tandis qu'André de Kerchove était, à l'image de son père, un homme de haute et puissante stature auquel l'âge donna rapidement une allure imposante. Débordant d'activité, ses rapports diplomatiques reflétaient son esprit toujours en éveil et son tempérament expansif. On les sent dictés d'un jet, sans grand souci de la forme. La pensée s'exprime amplement dans un style vigoureux où l'hyperbole et les superlatifs l'emportent sur le souci des nuances." En outre, Fernand Vanlangenhove nous indique que le vicomte Davignon répugnait à prendre poste à Berlin et qu'il fallut l'insistance de Paul van Zeeland pour l'y convaincre: A l'égard du régime hitlérien il ne pouvait éprouver que de la répulsion. (*Biographie nationale*, XXXIX, Bruxelles, Bruylant, 1976, col. 226-227 et 512-513).

Des édifices ont été construits: le stade et le village olympiques, qui seront tous deux reconvertis par la suite. L'un servira aux manifestations de masse nationales-socialistes, l'autre à l'armée. Surtout, l'olympiade aura servi la publicité du Reich, tant intérieure qu'extérieure. Des fêtes populaires ont été organisées dans tout le pays et les bénéfices réalisés par le commerce furent considérables. Sur le plan extérieur la propagande prit diverses formes. Tout d'abord, des consignes furent données à la population, notamment par la voie de la radio, à propos de l'accueil à réserver aux étrangers. Des interprètes furent formés pour répondre aux questions des participants et des visiteurs. Il durent apprendre certaines phrases par coeur en réponse à des questions éventuelles de la part d'étrangers. Tout cela est sous-tendu par un seul but:

"Il faut que le monde sache, me disait un jour le ministre Franck, que nous ne sommes pas des barbares et qu'il fait bon vivre dans l'Allemagne nationale-socialiste."

Le vicomte estime que le but a été atteint, s'il en juge par ses conversations avec les personnalités étrangères, espérant toutefois que l'impression de force et de puissance donnée par l'Allemagne donnera à réfléchir de façon critique. Tous ne prennent toutefois pas ce chemin:

"Des observations faites peuvent aussi déterminer une certaine résignation. Un Polonais de marque me disait: «Sans doute, soyons prudents, mais une politique dirigée contre l'Allemagne n'est plus possible.»"

Enfin, le vicomte s'étend sur le séjour à Berlin de personnalités (altesses royales, diplomates, hommes d'Etat, etc.) qui assistèrent à de somptueuses fêtes données par les sommités nationales-socialistes. Il termine par quelques nouvelles sur la présence belge.⁶⁴

Le livre de souvenirs de Jacques Davignon

"se base, en ordre principal, sur des notes prises à l'époque confrontées parfois avec des livres ou documents parus ou découverts depuis la fin de la guerre" (J. Davignon, 1951: 9).

En fait, les pages de ce livre reprennent quasiment mot pour mot les assertions du rapport diplomatique analysé ci-dessus, tout en le complétant par des paragraphes nouveaux. Deux explications se présentent: soit le ministre avait conservé par-devers lui un double du rapport précité dont il se servit pour rédiger son ouvrage, soit, comme il l'affirme d'ailleurs, il utilisa pour écrire

⁶⁴ Rapport du M. de B. à Berlin au M. des A.E., le 13 août 1936, dans A.M.A.E., C.P.B., 1936.

son livre, des notes prises à l'époque des faits, les mêmes dont il s'était servi pour rédiger le rapport d'août 1936.

En tout état de cause, cet ouvrage est assez peu intéressant. Ce qu'il nous livre est déjà connu en grande partie par le rapport diplomatique; quant au reste, il a pu être en partie tiré également de notes personnelles dont il n'avait pas fait état dans ses rapports, mais il peut tout aussi bien provenir d'ouvrages lus par l'auteur. De toute façon, ces passages supplémentaires sont plutôt anecdotiques.

La comparaison des deux sources n'est toutefois pas totalement infructueuse. Ainsi, la collation de deux passages quasi identiques, dénote une nuance de ton importante, de par les qualificatifs employés, qui diffèrent:

"Si j'en juge par mes conversations avec de nombreuses personnalités étrangères, le résultat souhaité par la propagande nazie a certes été atteint. Bien que les observations des personnalités qui ne font que passer par l'Allemagne ne puissent être que superficielles. A mon sens, l'impression que les étrangers emporteront est celle de la force et de la puissance de l'Allemagne nouvelle et la stabilité du régime qui s'y est imposé. Cette impression fera peut-être réfléchir les étrangers, surtout ceux appartenant à des pays voisins du Reich, dans un sens qui n'est pas celui souhaité par Hitler. Bien que dans les nombreuses allocutions prononcées, il ait été constamment parlé de paix et de rapprochement entre les peuples. Des observations faites peuvent aussi déterminer une certaine résignation. Un Polonais de marque me disait: «Sans doute, soyons prudents, mais une politique dirigée contre l'Allemagne n'est plus possible.»"⁶⁵

Ce passage de la correspondance diplomatique devient ceci, dans l'ouvrage publié en 1951:

"J'eus, à l'époque, de nombreuses conversations avec des personnalités étrangères de passage. Leurs observations étaient évidemment superficielles. Je le constatai néanmoins: elles étaient impressionnées. L'effort de propagande avait porté. Pour ma part, j'espérais que l'impression de force et de puissance donnée par le Reich les ferait réfléchir, tout au moins ceux venant de pays voisins de l'Allemagne. Et cela dans un sens qui ne serait pas celui souhaité par Hitler. Les allocutions prononcées parlèrent trop de paix et de rapprochement entre les peuples. Un Polonais de marque me dit avec une résignation excessive: «Sans doute, soyons prudents, mais une politique dirigée contre l'Allemagne n'est plus possible...»" (J. Davignon, 1951: 75).

On remarque dans ce second extrait, par un emploi d'adverbes et d'adjectifs particuliers, par un emploi plus fréquent de la première personne, par des

⁶⁵ Rapport du M. de B. à Berlin au M. des A.E., le 13 août 1936, dans A.M.A.E., C.P.B., 1936.

tournures de phrases plus directes, un engagement personnel de l'auteur plus important. Et cela sans que le fond de l'analyse ne diffère d'un iota par rapport à la version de 1936. Pourquoi, dès lors, ce changement de ton, tandis qu'aucun élément neuf n'est apporté? Certainement parce que, en rédigeant cette seconde version des faits, l'auteur est tristement conforté dans son analyse par une guerre mondiale. Mais peut-être aussi, parce qu'en écrivant son livre Jacques Davignon est libéré de la charge d'une fonction périlleuse. En effet, le jugement que le diplomate porte sur les faits est sévère, déjà en 1936. Il transparaît en filigrane. Mais il est retenu, caché derrière une façade de neutralité, parce que les habitudes veulent que le diplomate ne juge pas mais relate.

Venons-en maintenant aux détracteurs de l'olympiade berlinoise, dans notre pays. Ils peuvent être répartis en deux catégories principales. Tout d'abord, le monde socialiste. On peut dire sans craindre d'exagérer beaucoup que l'ensemble des socialistes furent opposés à l'événement. Ils furent aussi les plus actifs, notamment parce qu'ils disposaient des médias nécessaires pour faire connaître leur opinion. Viennent se joindre à eux, de façon discrète, les communistes. Ensuite, des citoyens éminents, de fonctions et tendances diverses co-signèrent un manifeste international de protestation contre le déroulement à Berlin des Jeux olympiques de 1936.

L'opposition du monde socialiste à l'olympiade apparaît d'abord et principalement à la lecture des journaux qu'il contrôle. Deux quotidiens ont été dépouillés: *Le Peuple* et *De Volksgazet*. Chacun d'eux publie de façon récurrente des articles dénonçant les effets néfastes qu'entraînera le déroulement des Jeux olympiques à Berlin. *Le Peuple*, que nous avons dépouillé pour une longue période, débute sa campagne de boycott déjà un an avant l'ouverture des Jeux, et elle ira croissante pendant toute l'année qui suivra pour diminuer un peu pendant le déroulement des Jeux eux-mêmes.⁶⁶

⁶⁶ Nous ne donnerons ici que deux exemples significatifs de cette contre-propagande: "Pour Hitler, les Jeux de Berlin sont nécessaires pour étendre sa propagande à l'étranger, pour affirmer la stabilité de son régime (...) Et les autres concurrents venant de pays où la liberté signifie encore quelque chose, en qui chante la fierté d'être forts et bons, accepteront-ils d'aller aider à battre la grosse caisse du bluff nazi?" (*Le Peuple*, 26 juillet 1935, p. 7). "Men kent ons oordeel over de Olympische spelen, zoals ze te Berlijn worden uitgeuit, eenvoudig als nazi-propaganda. Het olympisch comité heeft goed over huizen et daken te schreeuwen, dat de Spelen uitsluitend onder zijn beheer doorgaan, de voorafgaande Winterspelen te Garmisch hebben klaar aangetoond in hoeverre we die autoriteiten moeten aanvaarden, en hoezeer ze in feite ten dienste staat van Hitler en zijn trawanten." (*De Volksgazet*, 29 juillet 1936, p. 5). Quant à l'hebdomadaire communiste *Le Drapeau Rouge*, il se réjouit d'une motion adoptée au congrès de la presse sportive internationale au nom du Comité international de défense de l'idée olympique invitant à "séparer d'une façon claire l'éducation sportive et l'éducation militaire de la jeunesse". (*Le Drapeau Rouge*, 8 août 1936, p. 5).

D'autres manifestations de boycott paraissent être exclusivement le fait de personnalités socialistes. Ainsi, un comité de boycott de l'olympiade fut institué au niveau international. En principe, il ne représentait pas une tendance politique particulière. Ce comité, appelé Comité international de défense de l'idée olympique, devait être relayé par des comités nationaux. Jean-Marie Brohm fait état de tels comités pour divers pays, mais pas pour la Belgique (Brohm, 1983: 70-71). Pour notre part, nous n'avons trouvé qu'une lettre laconique qui pourrait attester l'existence d'un tel comité dans notre pays. Cette lettre est adressée le 11 décembre 1935 au nom du bureau exécutif de la troisième olympiade sportive ouvrière à un certain camarade Harteel afin d'inviter la fédération (probablement socialiste) dont ce dernier est responsable à se rendre à une réunion qui doit se tenir le 17 décembre en vue de constituer ce comité. Cette réunion doit avoir lieu à Anvers. Le fait est curieux: s'il devait s'agir d'un comité belge, la réunion eût logiquement dû se tenir à Bruxelles. Rien n'indique cependant qu'il se soit agi d'un comité créé à l'échelle de la Belgique, la lettre parlant seulement de la fondation "*van een verweerkomiteit tegen de olympiade te Berlyn*".⁶⁷ En tout état de cause, nous ne savons pas si ce comité vit ou non le jour, et à supposer qu'il n'ait jamais existé, cela n'empêcha pas l'action des membres belges du Comité international de défense de l'idée olympique de s'exercer dans notre pays.⁶⁸

En date du 26 mars 1936 *Le Peuple* annonce un grand meeting «contre l'olympiade hitlérienne de Berlin» qui devait se tenir place Fontainas à la Maison des huit heures le lundi 30 mars à vingt heures trente. Les orateurs annoncés sont Jean Nobels⁶⁹, William Van Remoortel⁷⁰, ainsi qu'un délégué de l'*Etoile sportive*.⁷¹ Le compte rendu de ce meeting donné dans l'édition du 2 avril de ce même journal n'indique pas l'ampleur de la mobilisation qu'il suscita. Quoi qu'il en soit, l'annonce du meeting assimile plus ou moins dans

⁶⁷. Lettre du bureau exécutif de la troisième olympiade sportive ouvrière au camarade Harteel, le 11 décembre 1935, dans A.M.S.A.B.-Centre Louis Major, S.T.B., dossier 54 652a.

⁶⁸. En effet, à la conférence du Comité international de défense de l'idée olympique qui se tint à Paris en juin 1936, Jean Nobels "*fait connaître l'activité du comité (...) en Belgique*". (*Le Peuple*, 8 juin 1936, p. 6).

⁶⁹. Président de la Centrale gymnique et sportive ouvrière (socialiste) et du bureau exécutif de la troisième olympiade ouvrière, il est aussi collaborateur sportif de plusieurs journaux et revues socialistes dont *Le Peuple* et la revue des sportifs juifs socialistes *JASK*. (Sombrefte, 1997: 156).

⁷⁰. William Van Remoortel (Spy, 1888-Uccle, 1965). Docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles, avocat et homme politique socialiste francophone. Conseiller communal de Bruxelles (1921-1949). Ancien combattant. Sénateur de l'arrondissement de Bruxelles du 7 octobre 1937, jusqu'en 1961, en remplacement de G. Solau. Membre du conseil interparlementaire consultatif du Benelux en 1957. (Van Molle, 1969: 361).

⁷¹. *Le Peuple*, 26 mars 1936, p. 7.

l'exposé de ses motifs la campagne de boycott des Jeux à une activité d'organisations socialistes.

Contre les Jeux olympiques de Berlin. Against the Olympics games of Berlin. Tegen de Olympische spelen te Berlijn, c'est le titre trilingue du manifeste international destiné à protester contre la tenue à Berlin des Jeux olympiques. Le but de cette brochure qui parut très peu de temps avant l'ouverture des Jeux⁷², n'est plus de faire pression en vue de changer le lieu du déroulement de l'événement olympique, mais principalement de faire en sorte que, face à l'histoire, quelqu'un ait dit non. L'avant-propos du livret le laisse entendre de façon solennelle:

"[La jeunesse insouciante] qui aura servi de champ d'action pour cette lâcheté ne pourra pas un jour ne pas être humiliée du rôle qu'on lui a fait jouer. Puisse-t-elle se rappeler alors que pendant que le drapeau à la croix gammée flottait au mât de la tour olympique, il est resté des hommes qui, au milieu d'une abdication presque générale, ont prononcé, au nom des droits imprescriptibles de l'Esprit, le «non» rédempteur!"⁷³

Cinq personnalités belges furent signataires de cette brochure: quatre parlementaires et un homme de lettres.⁷⁴ Parmi les quatre parlementaires, trois étaient socialistes, ce qui montre combien les socialistes s'impliquèrent dans la contre-propagande envers les Jeux de Berlin. Le quatrième parlementaire

⁷² L'avant-propos de la brochure pose en effet: "Au moment où paraîtront ces lignes, le flambeau olympique aura quitté Olympie pour Berlin!" Or, nous savons que le départ du flambeau à partir d'Olympie s'est effectué le 20 juillet (*Le Soir*, 22 juillet 1936, p. 5). Ce livret est donc sorti de presse dix jours à peine avant le début des festivités olympiques.

⁷³ *Contre les Jeux olympiques de Berlin. Against the Olympics games of Berlin. Tegen de Olympische spelen te Berlijn*, Bruxelles, Editions continentales, 1936, p. 3.

⁷⁴ De deux de ces personnalités, il ne sera pas question plus en détail. Il s'agit de: Guillaume Eekeleers (Bergh, 1883-Bruelles, 1954). Journaliste, directeur de la *Volksgazet*, il devint député socialiste pour l'arrondissement d'Anvers en 1919 et le restera jusqu'en 1954; conseiller communal de la ville d'Anvers en 1921 et échevin de l'Enseignement en 1927. Il fut aussi actif dans les milieux métallurgistes ouvriers. Son travail parlementaire s'exerça notamment dans le domaine linguistique. Il fut ministre de l'Intérieur et de la Santé publique de février à avril 1939 (*Le parlement belge*, 1930: 409-410 et Van Molle, 1969: 139); et de:

Maurice Gilles, dit Maurice Gauchez (Chimay, 1884-1957). Ecrivain, il commença sa carrière en publiant en 1908 un volume de vers intitulé *Les symphonies voluptueuses*. Il s'intéressa aux lettres françaises de Belgique dont il publia une *Histoire* en 1922. Il obtint en 1920 le prix de Keyn et en 1924 le prix Bouvier-Parvillez qui couronna l'ensemble de son oeuvre. Professeur de littérature française à l'Académie des Beaux-Arts et au lycée d'Anvers, il fut aussi critique littéraire et conférencier. Il tira diverses oeuvres en vers de la guerre 14-18 où il fut volontaire. (*Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique*, I, Bruxelles, 1935, p. 501 et Denoël, 1992: 315-316).

cependant, Fernand Demets⁷⁵, était libéral, et en outre délégué au Comité olympique belge et Comité national d'éducation physique, en tant que représentant des sociétés de tir de Belgique.⁷⁶ Ce fait nous permet de constater que la prise de parole contre l'olympiade berlinoise ne fut pas, malgré tout, l'apanage des socialistes, mais que d'autres personnalités de la société civile s'élevèrent contre elle, ce que tend aussi à montrer l'intervention d'un homme de lettres.

Ces interventions sont constituées des réponses aux deux questions suivantes:

"L'Allemagne hitlérienne est-elle qualifiée pour devenir le lieu de rencontre des Jeux olympiques? Est-il souhaitable pour le développement des idées de tolérance et de loyauté parmi les hommes, que sous le couvert des Jeux olympiques, la jeunesse du monde assiste au spectacle de la glorification du régime hitlérien?"⁷⁷

A ces deux questions, trois des cinq personnalités belges interrogées répondent par un «non» massif et qui n'appelle à leurs yeux aucun autre commentaire.⁷⁸ Seules deux personnalités étaient leur réponse. Il s'agit d'Arthur Wauters.⁷⁹ et de Corneille Mertens.⁸⁰ La réponse que développe le premier est assez peu

⁷⁵. Fernand Demets (Saint-Gilles, 1884-Bruxelles, 1952). Industriel. Engagé volontaire le 1^{er} août 1914, capitaine de réserve, il sera conseiller communal d'Anderlecht de 1911 à 1929 et bourgmestre de 1919 à 1927. Juge au tribunal de commerce de Bruxelles à partir de 1924, il fut aussi président de la société mutualiste Le personnel de la *Belgian Benzine Company* à partir de 1928. Il fut élu sénateur libéral pour l'arrondissement de Bruxelles le 26 mai 1929 et le resta jusqu'en 1945. Il fut notamment membre de la commission de la Défense nationale. Il fut ministre de la Défense nationale de septembre 1944 à janvier 1945 et gouverneur du Brabant de décembre 1945 à 1951. (*Le parlement belge*, 1930: 99 et Van Molle, *op. cit.*: 99).

⁷⁶. *Annuaire de la presse sportive belge*, 1936..., p. 146.

⁷⁷. *Contre les Jeux olympiques de Berlin...*, p. 3.

⁷⁸. *Ibid.*, p. 12, 14 et 15.

⁷⁹. Arthur Wauters (Waremmes, 1890-1960). Homme politique socialiste. Docteur en sciences économiques, professeur à l'Université libre de Bruxelles à partir de 1930, il fut directeur du journal *Le Peuple*, sénateur de 1932 à 1936 et député de Huy-Waremme de 1936 à 1944. Il fut aussi ministre de la Santé publique de 1937 à 1938, du Travail en 1939, de l'Information nationale de 1939 à 1940 et de l'Agriculture en 1946. Il passa ensuite dans la diplomatie comme ministre à Varsovie de 1949 à 1950 et ambassadeur à Moscou de 1952 à 1955. Il est l'auteur de nombreuses études politico-économiques et de souvenirs de voyages. (Denoël, 1992: 782-783).

⁸⁰. Corneille Mertens (Anvers, 1880-Bruxelles, 1951). Homme politique socialiste francophone, relieur et secrétaire général de la Confédération générale des travailleurs de Belgique. Il fut délégué de la province de Brabant au conseil d'administration de l'École de relieur de Bruxelles à partir de 1918 et conseiller du gouvernement auprès du ministre du Travail en 1919-1920. Il fut choisi comme sénateur socialiste coopté pour l'arrondissement de Bruxelles en 1925 et le restera jusqu'en 1949. (*Le parlement belge*, 1930: 194-195 et Van Molle, 1969: 240).

intéressante. Elle n'a, en outre, aucun rapport avec les questions posées. Arthur Wauters se contente de signaler qu'il participe à un triple titre au boycott des Jeux de Berlin: en tant que membre du bureau de l'Internationale ouvrière et socialiste qui a décidé de boycotter l'olympiade; en tant que membre du comité directeur du Parti ouvrier belge, qui applique la décision de l'Internationale; en tant que directeur du journal *Le Peuple* qui, lui aussi, boycotte l'olympiade.⁸¹

La réponse de Corneille Mertens s'avère plus intéressante. Après avoir posé un «non» catégorique, il met en exergue l'opposition suivante: de son point de vue «Jeux olympiques» signifie une rencontre entre les hommes libres, sans aucune distinction ni de races, ni de nationalités. Or, les Jeux de Berlin se dérouleront dans une ambiance destinée à glorifier le régime national-socialiste, lequel est l'exact contraire de la liberté, de la démocratie, de la fraternité que doit symboliser l'olympisme.⁸² En mettant à jour cette opposition, Corneille Mertens fait acte de refus à l'égard de la conception des responsables olympiques, pour qui l'olympisme, intrinsèquement bon, se suffisait à lui-même, et selon lesquels il était impossible que les Jeux olympiques, séparés par essence de la politique, se mélangent à celle-ci.

Les athlètes belges qui ont pris part à l'olympiade envisagent leur participation comme une conséquence simple de la pratique de leur sport. La décision fut prise sur base de leurs performances personnelles. Point. Sans grande connaissance de l'olympisme, nos athlètes imaginent moins encore que le gouvernement belge eût pu intervenir pour les subsidier. Certes, ils affirment avoir participé à l'olympiade avec de très pauvres moyens et un matériel qui s'en ressentait, mais ils attribuent ce fait à la condition d'amateurs absolus qu'ils revêtaient à l'époque, et non à l'incurie gouvernementale. Seul le témoin A, qui exerça après-guerre de hautes fonctions de responsable sportif, affirme que l'Etat se moquait pas mal du sport en 1936, comme c'est toujours le cas aujourd'hui: "Il s'en fout encore maintenant l'Etat, alors, il n'y a pas de raison qu'il y a soixante ans..."⁸³

Plus de soixante ans plus tard, les qualificatifs qui viennent à l'esprit de nos interlocuteurs pour désigner l'organisation des cérémonies d'ouverture et de clôture, ou simplement l'ambiance du stade olympique, sont les mêmes que ceux de la presse d'époque: formidable, grandiose, «kolossal»:

"Nous avons assisté au défilé final, le soir de la clôture: quelque chose, un spectacle kolossal [accent allemand] avec le stade, tous des phares qui projetaient, comme dans

⁸¹. *Contre les Jeux olympiques de Berlin...*, p. 13.

⁸². *Contre les Jeux olympiques de Berlin...*, p. 11.

⁸³. Entretien A, le 21 octobre 1996.

la nef d'une église, là. Ca, ce sont des souvenirs qui marquent. Et alors, un dîner à la *Deutschlandhalle* de sept mille participants, dîner de clôture, avec des menus imprimés en six ou sept langues; la musique."⁸⁴

Toutefois, cela ne va pas sans susciter un souvenir de détresse, voire une détresse encore présente chez le témoin B, qui fit état, à deux reprises, du malaise qu'il avait ressenti à voir la subjugation de la foule allemande vis-à-vis du Führer, d'autant plus grand que cette subjugation lui paraissait sincère.⁸⁵

Pour le reste, les Jeux et la vie à Berlin évoquent la perfection de l'organisation et l'agrément du séjour. Ainsi, par exemple, le même témoin B évoque des souvenirs d'expériences gastronomiques réalisées avec son coéquipier pendant ce séjour. Il faut souvent que nous abordions nous-mêmes le sujet pour que nos interlocuteurs reconnaissent, sans plus, l'utilisation de l'événement dans un but de promotion du régime national-socialiste. Philippe Joutard remarque à ce propos qu'

"une des formes du caractère non institutionnel de la mémoire orale est sa relative insensibilité aux grands événements qui scandent l'histoire des peuples."

Et même quand des événements que la mémoire ne peut avoir oubliés, telle une guerre mondiale, sont abordés, il note encore que

"ce n'est pas tant «l'épopée», le spectaculaire qui a marqué les contemporains, mais ses conséquences sur la vie quotidienne." (Joutard, 1983: 174).

Le témoin D se souvient pourtant d'un *Heil Hitler* qui a particulièrement agacé ses coéquipiers et lui-même mais qui n'a peut-être pas été prononcé dans le cadre des Jeux olympiques:

"Et en 36 nous sommes de nouveau chaperonnés par le *Berliner Ruder Club* (...) Et alors, eux, le comité [allemand] qui était présent, pour nous, comment dirais-je, dire que nous étions les bienvenus, il disait: *Heil Hitler*, puis, ils attendaient de nous que nous disions la même chose, mais nous ne voulions pas. Et vous savez ce que nous disions? Et alors, en flamand, anversois, on disait: *Hij ligt er*. Nous, anversois, on se comprenait. Et ça veut dire: il est là par terre (...) Nous disions cela en patois anversois pour les rendre ridicules."⁸⁶

⁸⁴. Entretien C, le 19 mars 1997.

⁸⁵. Entretien B, le 14 mars 1997.

⁸⁶. Entretien D, le 11 juin 1997.

Le témoin B relate par ailleurs que, porteurs de l'insigne olympique, ses coéquipiers et lui recevaient de très fréquentes demandes d'autographes de la part d'Allemands, jeunes le plus souvent, et qui devaient pourtant être bien conscients du nombre d'athlètes présents. Il garde en outre le souvenir d'un public composé en majorité de personnes jeunes.

Avant de conclure cet article, nous voudrions évoquer brièvement la question du public. Pour ce qui est de l'importance du public belge, nous avons recueilli des indices en sens contraire, et il ne nous est donc pas possible de trancher la question. Quoi qu'il en soit, les athlètes et responsables sportifs belges constituèrent aussi un public belge. Nous voudrions dès lors examiner comment des spectateurs qui ont reçu, sans vraiment y être préparés, des émotions diffusées par les organisateurs allemands des Jeux pouvaient – dans un sens de capacité – y réagir.

Au travers des comptes rendus des diverses cérémonies olympiques réalisés par les différents journaux belges, c'est très souvent l'émotion qui transparait: l'émotion diffusée par les mises en scène des différentes cérémonies, mais aussi, souvent, l'émotion du journaliste qui a assisté à la cérémonie et en ressort profondément et sincèrement ému. Ainsi, un rédacteur du journal anversois *La Métropole* écrit:

"Les Allemands ont saisi toute l'importance symbolique de cette cérémonie d'inauguration, et, à côté de tant de chefs-d'œuvre d'organisation, ils ont fait de cette première journée olympique un monument, une chose inoubliable, dépassant en grandeur tout ce que l'homme peut concevoir dans ce domaine (...)." ⁸⁷

Sans doute, certains ont-ils dû penser que tout le mal que l'on disait du régime allemand ne pouvait être vrai dès lors que celui-ci réalisait des choses si belles, si émouvantes. C'est ce qu'explique d'ailleurs Duff Hart-Davis:

"Almost all, however, agreed that the host nation had done a magnificent job and 99 of 100 people who went to Germany that summer came away thinking the nazi regime could not be as bad as rumour claimed. Both of the level of the ordinary tourist and in the highest diplomatic circles, the regime had scored a triumphant success." (Hart-Davis, 1986: 228)

Pour donner cette impression d'émotion bienfaisante, le régime national-socialiste n'a pas lésiné sur les moyens: les moyens financiers, c'est chose bien

⁸⁷. *La Métropole*, 4 août 1936, p. 1.

connue; mais aussi sur les procédés communicationnels. Ainsi, examinons un seul paragraphe d'un article du journal *Les Sports*:

“Les Allemands sont sensibles, depuis toujours, aux grands spectacles, à la mise en scène, aux mouvements de foule. Leurs dirigeants actuels ont su se servir des sens, s'emparer des imaginations; ils ont, au cours de la fameuse quinzaine écoulée, manié avec brio le rythme, les formes, la musique, les cloches, en un mot, tout ce qui ébranle, tout ce qui émeut, tout ce qui appelle!”⁸⁸

Ce journaliste a perçu l'emploi par le régime national-socialiste d'un procédé cinématographique appliqué aux Jeux de Berlin. Roger Odin a en effet établi que, dans les films, aux moments où il importe de provoquer un sentiment donné, les réalisateurs doivent tout mettre en oeuvre pour développer ce sentiment chez le spectateur: la musique, les images et les couleurs; le plan, la lumière doivent être parfaitement adaptés les uns aux autres pour susciter l'émotion voulue. Ce procédé est appelé procédé de «mise en phase». Toutefois, il va en principe de pair avec une caractéristique du cinéma: la «fictivisation» qui veut que le spectateur, se sachant dégagé de l'emprise de la réalité, se laisse aller entièrement à ses émotions, qu'elles doivent le mener à rire, pleurer ou trembler (Odin, 1988: 127-128). En l'occurrence, les organisateurs ont usé de ce procédé à l'occasion d'un événement réel ⁸⁹, ce qui eut pour effet, certes de susciter chez le spectateur une émotion intense, mais qui n'est pas toujours allée sans un sentiment de gêne diffus, le processus de fictivisation ne pouvant se réaliser ici complètement. C'est ce qu'un ancien athlète que nous avons rencontré a probablement dû ressentir:

“Il y a une chose à laquelle je pensais encore dernièrement en pensant à votre visite. C'est cette impression de... presque de gêne, de voir l'attitude du peuple allemand en voyant passer le Führer. Là, on sentait que ça allait se décrocher un de ces jours. Parce qu'à voir une telle... l'ampleur de cette... comment dirait-on?... de l'influence que pouvait prendre un seul homme sur un peuple entier (...) enfin, on se rendait compte qu'on était très très mal parti; en voyant ces gens bras levés, saluant le Führer que j'ai vu passer pour aller à la réception; parce que c'était grandiose!”⁹⁰

Dans le même ordre d'idée, il n'est pas inintéressant de remarquer que le début de la première partie d'*Olympia* de Leni Riefenstahl est marqué par le

⁸⁸. *Les Sports*, 20 août 1936, p. 1.

⁸⁹. Par conséquent, il faut remarquer que la mise en phase des deux films constituant *Olympia* de Leni Riefenstahl (*Les dieux du stade* et *Une jeunesse olympique*) est, en partie, de seconde main, puisqu'elle ne fait que transmettre un réel lui-même déjà «mis en phase».

⁹⁰. Entretien B, le 14 mars 1997.

bruit sourd de la cloche olympique, alors que l'image se rapproche du stade et que la clameur de la foule croît et se fait elle-même menaçante. La mise en phase paraît servir ici une mise en garde. Cette menace mêlée au spectacle sera d'ailleurs une constante des Jeux olympiques de Berlin. Duff Hart-Davis en témoigne, parlant d'une réception donnée par Goebbels à la fin de l'olympiade:

"The one discordant note was struck by the firework display, which began at about 10 pm and was so violent that many people found their thoughts turning involuntary towards war (...) Several of the guests complained that this was a form of military propaganda (...)" (Hart-Davis, 1986: 212-213)

A bien visionner les films de Leni Riefenstahl sur les Jeux de Berlin, on s'aperçoit que les caméras plongent très souvent à la recherche de figures de jeunes filles et de jeunes hommes blonds, aux dents éclatantes. La présence de ces beaux jeunes gens devait sans doute faciliter l'identification amoureuse et mutuelle des spectateurs:

"Lorsque l'individu englobé par la foule, renonce à ce qui lui est personnel et particulier et se laisse suggestionner par les autres, nous avons l'impression qu'il le fait, parce qu'il éprouve le besoin d'être d'accord avec les autres membres de la foule, plutôt qu'en opposition avec eux; donc il le fait peut-être pour l'amour des autres." (Freud, 1948: 101-102)

En fait, et pour caricaturer, tout se passe comme si la mise en scène nationale-socialiste avait eu un double but: inculquer, par un moyen relevant d'une forme d'hypnose collective, d'une part, que l'Allemagne représentait le beau – donc le bien – et, d'autre part, qu'à défaut d'être spontanément comprise sur ce plan, elle avait la force nécessaire pour imposer sa vision du bien. Cet effet hypnotique, des journalistes de l'époque l'avaient déjà clairement perçu, bien qu'ils ne l'aient vu que sous une forme: l'action de la présence et du regard⁹¹ du Führer sur les athlètes, alors que plus largement, l'ambiance a pu grandement influencer tout qui était présent sur place⁹²:

⁹¹. "L'appréhension du corps comme unité, qui fait surgir la jubilation lors du «stade du miroir» n'est possible que parce que l'enfant est d'abord constitué comme unité par le regard de l'autre sur lui et par le discours qui le désigne comme être unique. Nous ne pouvons nous voir que parce que l'autre nous voit et nous parle de nous." (Enriquez, 1983: 76-77).

⁹². Eugène Enriquez a discerné dans le cas de l'institution ecclésiastique deux types d'identification: celle qui lie les êtres les uns aux autres, et celle qui lie les individus à l'être supérieur (dans le cas de l'Eglise, le Christ). (Enriquez, *op. cit.*: 80).

"Woelke au poids, Steeck au javelot sont en mauvaise position, Hitler arrive et stimulés par son regard, rassemblant toutes leurs forces, ils établissent de nouveaux records olympiques. L'hypnose a agi à distance lors du match Schmeling-Louis, du propre aveu du boxeur allemand."⁹³

On notera toutefois que le journaliste de *La Libre* ne fait état de cette explication que pour mieux la contredire. Selon lui, elle est démentie par le fait que les Allemands ont perdu le match de football contre la Norvège, malgré la présence du Führer. Le journaliste des *Sports* a perçu une autre forme d'hypnose présente aux Jeux de Berlin, sans aller, toutefois, jusqu'à la nommer:

"cette fièvre d'enthousiasme insufflée à tout le peuple, cette fièvre qui se traduit par des foules de profanes venus manifestement aux Jeux parce qu'il était de bon ton qu'il en fut ainsi."⁹⁴

Pour Serge Moscovici, l'idée hypnotique tire sa puissance des images qu'elle charrie et suggère. Par ailleurs, trois éléments sont presque toujours invariants dans la psychologie des foules: d'abord la force de l'idée dont tout dépend, ensuite, le passage de l'image à l'acte, et enfin la confusion entre la réalité éprouvée et la réalité suggérée. Ainsi, on pourrait expliquer l'attitude de bons nombres de journalistes belges dans leur commentaire de l'événement olympique berlinois par ce trinôme: d'abord, ils ont été subjugués par la beauté de la réalisation du régime qui semblait ne pouvoir servir que la paix; ensuite, ils ont transmis cette subjugation par leurs papiers⁹⁵; enfin, eux-mêmes et leurs lecteurs ont été tentés de croire que le régime national-socialiste était beau et bon, puisqu'il se montrait tel. En tout état de cause, il reste de tout ceci que l'idée de la bonté du régime national-socialiste s'est propagée par des moyens

⁹³. *La Libre Belgique*, 9 août 1936, p. 7.

⁹⁴. *Les Sports*, 19 août 1936, p. 6.

⁹⁵. "Pour la psychologie des foules, l'hypnose est le modèle principal des actions et des réactions sociales. Le meneur est l'épicentre à partir duquel une première onde se propage. Puis, d'autres ondes concentriques le relaient, diffusent de plus en plus loin la même idée, comme un tremblement de terre. Il est évident que ces deux formes de propagation, directe et indirecte, élargissent progressivement les cercles concentriques qui portent toujours plus loin l'espèce d'onde hypnose que le meneur a mise en branle. Le travail de suggestion collective se poursuit ainsi de lui-même, relancé par les leaders subalternes, accéléré par les mass média, comme une calomnie qu'aucune preuve ni aucun démenti ne réussit à stopper" (Moscovici, 1991: 124). Par ailleurs, bon nombre de termes utilisés pour relater les cérémonies d'ouverture et de clôture sont en grande partie tirés du registre merveilleux (*grandiose, kolossal, etc.*), créditeurs de deux caractéristiques: leur richesse foisonnante et leur rapide montée vers le superlatif, ce qui tend à attester leur éloignement de la froide logique rationnelle (Gritti, 1975: 187).

profondément irrationnels, ce qui permet de mieux comprendre, peut-être, la hantise de l'émotion qu'éprouvait le psychiatre marxiste Wilhelm Reich, parlant de «peste émotionnelle» (Reich, 1972: 317 et *passim*).

Quels débats suscitérent les Jeux de Berlin en Belgique? C'est en somme la question à laquelle nous avons tenté de répondre. Il convient cependant de synthétiser ici les divers éléments de réponse rassemblés.

Les socialistes s'opposèrent farouchement, et très tôt, à ce que le déroulement de l'olympiade soit confié à l'Allemagne nazie. En dehors de ce groupe idéologique ciblé, quelques hommes influents s'exprimèrent aussi par l'intermédiaire du manifeste *Contre les Jeux olympiques de Berlin*, publié très peu de temps avant le début des cérémonies olympiques.

À l'opposé, d'autres étaient farouchement décidés à ce que les Jeux de 1936 aient bien lieu à Berlin et que la Belgique y soit représentée. Ce sont des diplomates, soucieux du prestige du pays sur le plan sportif et désireux d'améliorer les rapports belgo-allemands, mais aussi des militaires et des nobles, ces diverses données sociales pouvant se combiner. Parmi ces défenseurs de l'olympiade se trouvent aussi des responsables sportifs, à l'instar d'André Poplimont, chef de la délégation olympique belge à Berlin.

Entre ces deux positions tranchées, il faut situer les athlètes belges qui se rendirent à Berlin. Au départ ni pour ni contre ces Jeux allemands dont ils ne percevaient sans doute pas tout l'enjeu, ils ont cependant été marqués, une fois sur place, par le faste de l'organisation mais aussi par son caractère malsain par excès d'émotion. Il faut souligner ici que le régime eut recours à des procédés hypnotiques pour diffuser cette charge d'émotion. Celle-ci eut pour effet de paralyser l'esprit critique des spectateurs en masquant les aspects négatifs du régime.

La position du gouvernement fut une position à la fois compliquée et du milieu aussi. Sans doute pas qu'il n'ait été ni pour ni contre les Jeux, mais plus probablement parce qu'il fut pour *et* contre. En effet, il comprenait en son sein socialistes et libéraux. Les premiers étaient opposés à l'olympiade de Berlin. Quant aux seconds, c'est dans leurs rangs que se recrutaient bon nombre de responsables sportifs belges, lesquels défendaient les Jeux olympiques de Berlin.

En somme, ces débats et ces différences de perception nous renvoient probablement le reflet d'une opinion qui, comme le dit Jean-Jacques Becker, n'est jamais monolithique ni majoritaire, mais au contraire morcelée (Becker, 1988: 173).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.E.	Affaires étrangères
A.G.R.	Archives générales du Royaume
A.M.A.E.	Archives du Ministère des Affaires étrangères
A.M.S.A.B.	<i>Archief en museum van de socialistische arbeidersbeweging</i>
B.	Belgique
C.I.O.	Comité international olympique
C.O.B.	Comité olympique belge
C.O.I.B.	Comité olympique et interfédéral belge
C.P.B.	Correspondance politique. Berlin
C.R.I.S.P.	Centre d'information et de recherche socio-politiques
ch. d'aff.	chargé d'affaires
D.N.	Défense nationale
F.S.B.	Front sportif belge
M.	ministre
M.E.	Musée de l'escrime
P.M.	Premier ministre
P.O.B.	Parti ouvrier belge
S.F.I.O.	Section française de l'Internationale ouvrière
S.T.B.	<i>Socialistische turnbond van België</i>
V.N.V.	<i>Vlaams Nationaal Verbond</i>

BIBLIOGRAPHIE

BECKER (J.-J.), «L'opinion», in R. REMOND, (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988 (L'univers historique), pp. 161-183.

BROHM (J.-M.), *Jeux olympiques à Berlin, 1936*, Bruxelles, Complexe, 1983 (Mémoire du siècle, 25).

CHAPPELET (J.-L.), *Le système olympique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1991, (Le sport en questions).

CONVENTS (G.), «Diplomatie en "Realpolitik". Aspecten van de Belgische politieke en diplomatische relaties met het Derde Rijk, 1933-1935», *Res publica*, XXVI, 1984, pp. 197-242.

COOMANS de BRACHENE (O.), *Etat présent de la noblesse belge. Annuaire de 1986*, Bruxelles, 1986.

DAVIGNON (H.), «Berlin sous le signe d'Olympie», *La Revue Générale*, n° 9, septembre 1936, pp. 280-297.

DAVIGNON (J.), *Berlin, 1936-1940. Souvenirs d'une mission*, Paris-Bruxelles, Editions universitaires, 1951.

DE WINTER (N.), *Elections et gouvernements. Eléments d'histoire politique de la Belgique*, 2^e éd., Bruxelles, Créadif, 1991.

DENOËL (T.), *Le nouveau dictionnaire des Belges*, Bruxelles, 1992.

DUPUY (J.-P.) et DUMOUCHEL (P.), *L'enfer des choses. René Girard et la logique de l'économie*, Paris, Seuil, 1979.

ENRIQUEZ (E.), *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, N.R.F.-Gallimard, 1983, (Connaissance de l'inconscient).

EYQUEM (M.-T.), *Pierre de Coubertin. L'épopée olympique*, Paris, Calmann-Lévy, 1966.

FICHEFET (C.) et CORHUMEL (J.), *Les Jeux olympiques des origines à nos jours. Records, champions, palmarès*, Verviers, Gérard, 1964 (Marabout service, 23).

FREUD (S.), «Psychologie collective et analyse du moi», in ID., *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1948, pp.76-162.

GAFNER (R.), (sous la dir. de), *Un siècle du Comité international olympique. L'idée, les présidents, l'oeuvre*, t.I, Lausanne, C.I.O., 1994.

GRITTI (J.), *Sport à la Une*, Paris, Armand Colin, 1975 (U prisme, 48).

HART-DAVIS (D.), *Hitler's games. The 1936 Olympics*, New York, Harper and Row, 1986.

JANSSENS (P.), *De receptie van de Olympische spelen van 1936 te Berlijn in de Belgische dagbladers*, Louvain, 1984 (Mémoire de licence en éducation physique, K.U. Leuven).

JOUTARD (P.), *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983, (Le temps et les hommes).

KRÜGER (A.), *Die olympischen Spiele 1936 und die Weltmeinung*, Berlin, Bartels et Wernitz, 1972.

LARDINOIS (S.), *Regards diplomatiques belges sur l'Allemagne de janvier 1932 à août 1934. De l'agonie d'une république à la naissance du 3^e Reich*, Louvain-la-Neuve, 1997 (Mémoire de licence en histoire, U.C.L.).

LARES (M.), «Stéréotypes antisémites dans la littérature britannique, fin XIX^e siècle et années 1930. Essai d'approche méthodologique littéraire», in J. PIROTTE (dir.), *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux aux XIX^e et XX^e siècles. Sources et méthodes pour une approche historique*, Louvain-la-Neuve-Louvain, 1982 (Recueil de travaux d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, 6^e série, fasc. 24), pp. 19-27.

Le parlement belge, 1930, Bruxelles, 1930.

MANDELL (R. D.), *The nazi Olympics*, New York, Ballantine books, 1971.

MARTIN (D.), «De Duitse "vijfde kolonne" in België, 1936-1940», *Revue belge d'histoire contemporaine*, XI, 1980, 1-2, pp. 85-117.

MEYER (G.), *Le phénomène olympique. Athènes-Rome*, Paris, La table ronde, 1960 (L'ordre du jour).

MOLITOR (A.), *La fonction royale en Belgique*, 2^e éd., Bruxelles, C.R.I.S.P., 1994.

MOSCOVICI (S.), *L'âge des foules; Un traité historique de psychologie des masses*, 2^e éd., Bruxelles, Complexe, 1991 (Historiques, 23).

ODIN (R.), «Du spectateur fictionnalisant au nouveau spectateur. Approche sémiopragmatique», *Iris*, n° 8, 1988, pp. 121-139.

POLLEY (M.), «"No business of ours"? The Foreign office and the Olympic games, 1896-1914», *The international journal of the history of sport*, XIII, 1996, pp. 96-113.

REICH (W.), *La psychologie de masse du fascisme*, Paris, Payot, 1972 (Sciences de l'homme).

RENSON (R.) et JANSSENS (P.), «The 1936 Berlin Olympic games and their reception in the Belgian press», in J. A. MANGAN (dir.), *Proceedings of the HISPA international congress*, Glasgow, 1987, pp. 315-319.

SCHOR (R.), *L'antisémitisme en France pendant les années trente. Prélude à Vichy*, Bruxelles, Complexe, 1992 (Questions au XX^e siècle).

SOMBREFFE (J.-C.), *La perception par l'opinion publique belge des Jeux olympiques de 1936 à Berlin*, Louvain-la-Neuve, 1997 (Mémoire de licence en histoire, U.C.L.).

STOETZEL (J.) et GIRARD (A.), *Les sondages d'opinion publique*, 2^e éd., Paris, P.U.F., 1979 (Le psychologue, 53).

VAN MOLLE (P.), *Le parlement belge, 1894-1969*, Gand, 1969.

van YPERSELE (L.), «La caricature politique belge dans l'entre-deux-guerres à travers la presse francophone», *Revue belge d'histoire contemporaine*, XXIII, 1992, 3-4, pp. 415-446.

WITTE (E.) et CRAEYBECKX (J.), *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, Labor, 1987 (Archives du futur, Histoire).

De Belgische deelname aan de Olympische Spelen van 1936 in Berlijn: aarzeling, geredetwist en uiteenlopend meningen

JEAN-CHRISTIAN SOMBREFFE

SAMENVATTING

Er is in de jaren tachtig en negentig waardevol onderzoek uitgevoerd naar de weerslag van de Spelen van Berlijn op het diplomatieke vlak. Het leek daarom belangwekkend na te gaan wat er in België zoal van die Spelen werd gedacht, zowel tijdens de voorbereiding als tijdens het verloop ervan.

Op het politieke vlak had de regering-Van Zeeland heel wat bedenkingen bij de Belgische deelname aan de olympiade. Uiteindelijk besloot ze de deelname toe te staan ten privaten titel en ervoor te zorgen dat enkele uitstekende ruiters-officieren zouden meedingen. De aarzeling van de regering kan verklaard worden door het feit dat ze verschillende stromingen in haar schoot verenigde, en ook in de personen waaruit ze samengesteld was. In algemene lijnen kwam het hierop neer: de voorstanders van de Berlijnse spelen hier ten lande waren zeer dikwijls van adel, diplomaat of officier bij het leger, of een combinatie daarvan. De politici en burgers van bescheidener komaf waren meer terughoudend. Zo was Maurice Lippens minister en edelman, terwijl Hector Denis minister en legerofficier was. Ook het feit dat het kabinet bestond uit liberalen en socialisten moet in de besluiteloosheid van de regering hebben meegespeeld. Immers, vele Belgische sportverantwoordelijken waren van liberalen huize, terwijl de socialisten de Berlijnse spelen afwezen.

Op het vlak van de publieke opinie viel vooral de tegenstand van de socialisten op, mede doordat ze vele persorganen controleerden. Maar ook een internationaal manifest *Tegen de Olympische Spelen te Berlijn* werd te Brussel uitgegeven en door vijf Belgische vooraanstaanden mede-ondertekend.

Niet-vooringenomen waarnemers van de Olympische spelen te Berlijn hadden achteraf de indruk ofwel dat de manifestatie het aanzien van de sport ten goede was gekomen – dit blijkt uit de uitlatingen van bepaalde journalisten en de interviews met sommige atleten. Ofwel koesterden ze meer gemengde gevoelens: het was allemaal te groots opgezet om nog eerlijk te kunnen zijn, en dit wekte angstige vermoedens.

**The Belgian participation in the Berlin Olympics of 1936.
Hesitations, débats and divergences of opinion**

JEAN-CHRISTIAN SOMBREFFE

SUMMARY

In the seventies and eighties researchers analysed the influence of 1936 Olympic Games in Berlin. It was interesting to find out what was being thought about the Games when they were being prepared as well as when they were taking place.

The Paul van Zeeland government had to address several difficult issues concerning Belgium's participation in the Games. It decided to allow private participation of all men but made sure to have some strong participants for the horse races. The government's problems was a direct result of its composition. Advocates of the Games were military officers, diplomats and the aristocracy. I am thinking of Maurice Lippens and Hector Denis. The other 'ordinary' members of the government were more wary. And then there was the opposition liberal versus socialist, with the liberals defending the Games since many of the great sportsmen of the day were liberals whereas the socialists were very much against the Games.

The socialist stance against participation was more obvious to the general public because of that party's control over certain media. An international manifesto, *Against the Olympic games of Berlin* was published in Brussels and signed by five prominent Belgian politicians.

Finally, it appears that certain journalists and athletes saw the Games of Berlin as beneficial to mankind in a sentimental way, while other interviewees felt drawn between the feeling that the beauty of the Games was such that it could not be honest and the anxiety caused by this ambiguity.